Programme d'actions

Plan Climat/Air/Energie Territorial

Communauté de Communes du Bassin de Pompey











Préambule

Extrait du décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial

Le programme d'actions porte sur les secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R.229-52. Il définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés. Il identifie des projets fédérateurs, en particulier ceux qui pourraient l'inscrire dans une démarche de territoire à énergie positive pour la croissance verte, tel que défini à l'article L. 100-2 du code de l'énergie. Il précise les moyens à mettre en œuvre, les publics concernés, les partenariats souhaités et les résultats attendus pour les principales actions envisagées.

Face aux enjeux constatés par le diagnostic et la démarche de concertation, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a défini une stratégie climat air énergie autour de 5 axes stratégiques répondant aux enjeux identifiés et partagés suite au diagnostic avec l'ensemble des acteurs du territoire (Cf Tableau ci-après).

Ces Axes stratégiques sont déclinés en 15 Objectifs/enjeux qui constituent le plan d'action du Plan Climat Air Energie Territorial du Bassin de Pompey, permettant d'atteindre les objectifs fixés à horizon 6 ans à savoir :

- D' inscrire la collectivité et le territoire sur les trajectoires définies par le SRADDET à savoir à horizon 2030 de :
 - Baisser de 29 % de la consommation d'énergie finale dans sa globalité, soit 20 % sur la durée du PCAFT
 - De baisser de 48% la consommation d'énergie fossile, soit environ 32 % sur la durée du PCAET
 - D'augmenter de 41% la consommation d'énergie renouvelable sur le territoire soit +
 27% sur la durée du PCAET
 - De réduire de 54% les émissions de Gaz à Effet de Serre soit une baisse de 36 % sur la durée du PCAET
- Viser une gestion exemplaire de l'énergie sur le patrimoine de la collectivité avec un objectif de 3% de réduction de consommation d'énergie par an et 20% de taux de couverture en énergies renouvelables en 2030
- Approfondir la connaissance énergétique du territoire et mieux exploiter le gisement énergétique provenant de l'ensemble des sources d'énergie renouvelable disponibles
- Continuer à développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Se doter et pérenniser un budget et une organisation au service des enjeux énergétiques et climatiques
- Entrainer les acteurs du territoire vers la transition énergétique en visant les objectifs du SRADDET en 2050

Le Bassin de Pompey est engagé depuis de nombreuses années dans un ensemble d'actions en lien avec la politique AIR/CLIMAT/ENERGIE, menées par l'ensemble des services. Aussi, il convient, concernant les objectifs du plan d'actions du PCAET de :

- Valoriser les actions déjà engagées : plan vélo, plan lumière, EIT...
- Prendre en compte des actions portées par les communes (commission projet du 29/04/2021)
- Identifier les actions nouvelles à engager : vulnérabilité, pollution de l'air, développement des ENR, préservation de la biodiversité
- Identifier les actions portées par d'autres acteurs : ONF, CCI, Chambre d'agriculture....

Le plan d'actions du PCAET vise à l'échelle du territoire à une participation à la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre par tous les acteurs, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de l'air du territoire.

Axes stratégiques	Objectifs/enjeux	numérotation fiche	page
1. Piloter, Animer et Evaluer le PCAET:	Gouvernance de la transition energétique	1	7
Affirmer le Bassin de Pompey comme animateur territorial de la transition	Coopération intercommunale	2	9
énergétique	Communiquer, sensibiliser et mobiliser	3	11
	Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti et lutter contre la précarité énergétique	4	14
2. Réduction des consommations et	l'exemplarité: Renforcer et accompagner l'efficience energétique publique	5	17
preservation de nos ressources pour un développement durable	Développer et promouvoir les mobilités douces, alternatives et l'intermodalité	6	23
	Réduire l'empreinte carbone des déchets et accompagner l'évolution des modes de consommation	7	27
	Economiser et préserver nos ressources naturelles	8	29
3. Accompagner un développement économique moins carboné dans une logique d'économie circulaire	Sensibiliser les acteurs industriels et tertiaires	9	33
	Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence	10	37
	Construire un territoire à Energie positive	11	40
4. Aménager un territoire durable: bien vivre au Bassin de Pompey	Prévenir les conséquences du changement climatique: Consolidation et mise en oeuvre d'une stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ambitieuse	12	43
	Développer une agriculture et une alimentation durable	13	54
	Sensibiliser sur les enjeux de la qualité de l'air	14	59
5. Préserver et améliorer la qualité de l'air: la santé et le bien être avant tout	Mise en place d'actions partenariales permettant de lutter contre la pollution atmosphérique et adapter les comportements	15	62

Le plan d'actions vise et concerne 3 cibles distinctes et pourtant liées par ces enjeux :

- Intercommunalité / Communes
- Particuliers
- Tissus socioéconomique (industries, commerces, agriculteurs...)

Il a en effet été acté qu'au-delà de l'exemplarité dont doit faire preuve le Bassin de Pompey, il est aussi indispensable de travailler avec l'ensemble des acteurs d'un territoire.

Enfin la priorisation de ces actions repose avant tout sur les principaux défis à relever à ce jour pour le Bassin de Pompey, devant faire l'objet d'un travail nouveau et complet, qui sont :

- Le développement des énergies renouvelables, en lien avec les communes, les entreprises et les particuliers
- La gestion de l'eau à l'échelle intercommunale
- La préservation et la restauration de son patrimoine naturel

En effet, ces sujets, souvent compétences nouvelles pour la Communauté de communes requièrent une réflexion stratégique complète.

Cela ne veut pas dire que les autres actions, liées à des enjeux forts tels que le transport ou la rénovation du bâti ne sont pas identifiées comme majeures, mais celles-ci font déjà l'objet de programmes d'actions en cours dont l'enjeu de ce présent plan a été d'identifier les éventuels « manques » ou « ambition supérieure à promouvoir » afin de compléter les stratégies correspondantes et de s'assurer ainsi de l'atteinte de nos objectifs.

Axe 1 : Piloter, Animer et Evaluer le PCAET: Affirmer le Bassin de Pompey comme animateur territorial de la transition énergétique

Gouvernance de la transition environnementale

Porteur de l'action	Bassin de Pompey
Partenaires	Membre du comité de suivi annuel et copil
Pilotage de l'action	Bassin de Pompey
Supports d'application (CIT'ERGIE, agenda 21, etc)	Cit'ergie – Projet de territoire

ENJEUX ET CONTEXTE

La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du PCAET devront s'appuyer sur une articulation technique et politique efficace, dans une logique d'amélioration continue et d'émulation collective

L'objectif sera de recueillir l'implication des acteurs du territoire et leur adhésion tout au long de la mise en œuvre du plan en maintenant le comité créé au moment de l'élaboration du PCAET et en élaborant un dispositif d'évaluation

Dans le cadre du respect de l'obligation d'actualisation du Plan Climat tous les 6 ans, mais aussi d'une démarche d'amélioration continue, il s'agit de mettre en place une démarche de suivi collective et partagée pour les actions du Plan Climat.

La mise en place de cette action repose sur la constitution du comité de suivi du PCAET (constitué par la commission projet « PCAET ») et de la pérennisation du Comité Technique Développement Durable qui réunit toutes les directions de la collectivité.

- Organiser une gouvernance, une animation et un pilotage partagés, en lien avec les démarches environnementales engagées par le territoire à savoir Cit'ergie, l'EIT, la démarche qualité ISO 14001
- Travailler une planification pluriannuelle de l'énergie à l'échelle de la Communauté de Communes

	Mettre en place une gouvernance environnementale territoriale :
	- Comité de pilotage du PCAET : composé d'une Commission Projet d'élus communaux et intercommunaux
	- Suivi d'un Comité Stratégique
Description des actions	- Comité Technique Développement Durable
	Se réunissant minimum 2 fois/an
	Créer les outils de suivi manquants et développer un outil d'évaluation du projet en lien avec cit'ergie

	Un club climat sera aussi créée avec les entreprises et partenaires locaux (cf. fiche enjeu correspondante)
Cibles	Organisation interne au Bassin de Pompey – Partenaires institutionnels - Communes
Documents de référence	Programme d'actions Cit'ergie, Synergies EIT, Indicateurs ISO 14001

MISE EN ŒUVRE		
Moyens techniques	Mutualisation de l'ingénierie communautaire autour des démarches qualités et environnementales	
Moyens financiers	-	
Calendrier prévisionnel, périodicité, état d'avancement	Lancement de la réorganisation de la gouvernance dès 2021	

SUIVI	
Méthodologie (méthode et périodicité des contrôles)	Mise en place d'un comité de pilotage unique des démarches environnementales
Indicateurs (de suivi et d'évaluation)	 Nombre de réunions Comités de Pilotages et Comités Techniques Cit'Ergie/PCAET Rapports, bilans d'activités, CR de réunions Nombre d'indicateurs renseignés
Évaluation Environnementale Stratégique	Aucun impact environnemental significatif
Air/eau/paysage/biodiversité/santé/bruit	

FACTEURS-CLÉS		
Réussite/Facilitateurs	Penser à associer la DDT et envoyer les comptes rendus à nos partenaires Région/Atmo/ADEME	
Vigilance/prudence/freins	Organiser en amont et fournir des éléments concrets basés sur nos indicateurs de suivi	

Axe 1 : Piloter, Animer et Evaluer le PCAET: Affirmer le Bassin de Pompey comme animateur territorial de la transition énergétique

Coopération intercommunale

Porteur de l'action	Bassin de Pompey
Partenaires	Membre du comité de suivi annuel et copil
Pilotage de l'action	Bassin de Pompey
Supports d'application (CIT'ERGIE, agenda 21, etc)	Cit'ergie – Projet de Territoire – Charte de Gouvernance

ENJEUX ET CONTEXTE

L'ensemble des collectivités du territoire mettent en œuvre de nombreuses actions concourant à la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses conséquences. Pour autant, ces dernières n'ont pas inscrit leurs actions un document de planification et n'échangent pas forcément sur leurs pratiques.

Il s'agira donc dans un premier temps de créer un réseau d'échanges techniques de proximité entre les communes du territoire pour partager leurs bonnes pratiques et leur résultat.

La communauté de communes continue d'assurer son rôle d'animateur de la transition énergétique et écologique du territoire. Elle veille à ce que les agents et élus du bloc communal s'approprient le PCAET et la démarche Cit'ergie ; Grâce à cette démarche et à la formation des élus et agents, aux thématiques énergie-climat elle assure une mobilisation de tous les acteurs.

Les communes se<mark>ront systématiquement associées au comité de su</mark>ivi. En effet, elles sont maîtres d'œuvre pour de nombreuses actions qui sont référencées au Plan Climat Air Energie Territorial. Elles sont également vocation à avoir un rôle d'exemplarité auprès des différents publics qui sont ciblés par les actions.

Ce groupe de travail pourra également être amené à visiter ou se former sur des cas concrets (appelés « pépites ») d'autres collectivités ou d'équipement pertinent à déployer au niveau local.

A termes, l'objectif est de s'assurer que l'ensemble des projets communaux et intercommunaux fassent l'objet d'une analyse complète sur leur impact environnementale que se soit en phase de conception ou d'exploitation. Chaque projet devra comporter un scénario environnemental ambitieux afin de pouvoir prendre la décision finale en toute connaissance de cause.

- Que les communes s'approprient les sujets et les déploient sur leur territoire/ domaines de compétences
- Être référent : centraliser les demandes, accompagner, conseiller
- Promouvoir les initiatives du Bassin de Pompey et des autres acteurs (ADEME, PETR, LER...)
- Valoriser et accompagner les initiatives communales
- Partager / Former les élus communautaires

	- Identification d'un référent politique et technique intercommunaux
Description des actions	 Identification d'un référent pour chaque commune, présent au sein de la commission projet et permettant de faire remonter l'ensemble des

demandes et de fournir des premiers éléments de réponse aux usagers concernant les actions menées.

Former les communes aux outils de la certification ISO 14001 et permettant d'évaluer leurs impacts l'environnement : « analyse de l'impact environnemental »

Chaque année l'ensemble des activités et missions du Bassin de Pompey fait l'objet d'une évaluation quant à leurs impacts sur l'environnement (ISO 14001)

• Rappel de la classification des aspects environnementaux significatifs dans les tableaux A.E.S.:

≥375	Significatif
150 < x < 375	Moyennement significatif
≤ 150	Non-significatif

Aucune activité ne présente un Aspect Brut Significatif (rouge).

Dans la continuité : Construction d'un référentiel où chaque projet et ses finalités sont mesurés à l'aune des Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU qui représentent un cadre de référence universel en lien avec un organisme certificateur.

>CLÉS DE LECTURE

- Objectifs de Développement Durable (ODD), référentiel déterminé par l'ONU incluant 17 indicateurs. Chacun d'entre et a été réparti dans l'une des quatre finalités de l'Agenda des solutions durables de la Ville de Pessac.
- Indice de 0 à 3

barème élaboré par l'AFNOR qui restitue le niveau de contribution de la Ville aux différents Objectifs de développement durable (ODD):

> 1/3 Axe de progrès à réaliser

> 2/3 Engagements à consolider

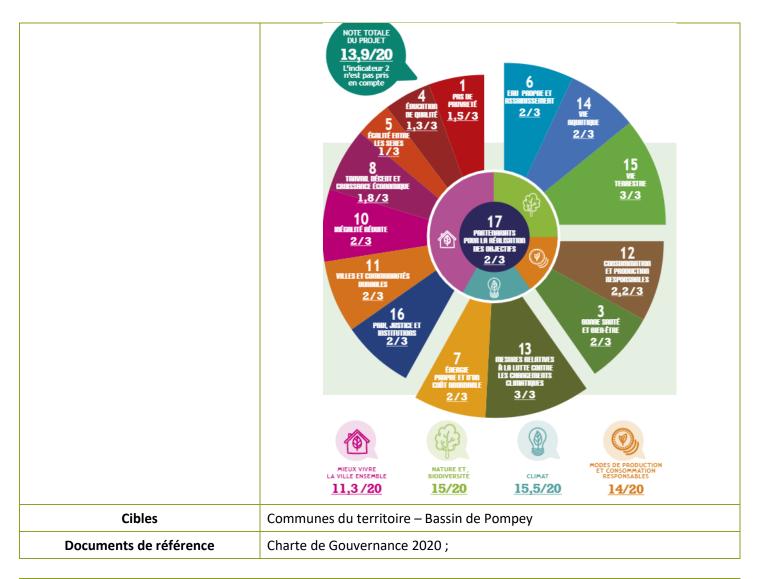
> 3/3 Action satisfaisante

• Note sur 20

NOTE SULT 20

Pour une meilleure lisibilité de l'évaluation de l'impact environnemental, la Ville a transposé en note sur 20, la note moyenne obtenue pour chacune des finalités de l'Agenda des solutions durables.

Exemple de référentiel utilisé par la ville de Pessac



MISE EN ŒUVRE		
Moyens techniques	2 ETP mobilisés sur cette gouvernance et l'accompagnement des communes (un économe de flux et un chargé de mission transition)	
Moyens financiers	2 ETP mobilisés sur cette gouvernance	
Calendrier prévisionnel, périodicité, état d'avancement	Réunion Bi annuelles à minima.	

SUIVI	
Méthodologie (méthode et périodicité des contrôles)	Suivi du planning – organisation de temps d'échanges semestrielles à minima.
Indicateurs (de suivi et d'évaluation)	 Nombre de Sollicitations communales Nombre de réunions organisées Nombre de projets communaux en lien avec le pcaet/cit'ergie
Évaluation Environnementale Stratégique Air/eau/paysage/biodiversité/santé/bruit	Aucun impact environnemental significatif

Axe 1 : Piloter, Animer et Evaluer le PCAET: Affirmer le Bassin de Pompey comme animateur territoriale de la transition énergétique

Communiquer, sensibiliser et mobiliser

Porteur de l'action	Bassin de Pompey
Partenaires	Presse, Réseaux Sociaux, CPIE, Associations locales
Pilotage de l'action	Bassin de Pompey
Supports d'application (CIT'ERGIE, agenda 21, etc)	Cit'ergie – plan de communication

ENJEUX ET CONTEXTE

L'implication de l'ensemble des citoyens est une condition indispensable à la réussite de l'élaboration, puis de la mise en œuvre de la démarche air -climat - énergie du territoire du Bassin de Pompey. Cette implication permet d'illustrer la pertinence, la légitimité, mais également l'inventivité de la démarche du territoire, en s'appuyant sur les forces vives de ses habitants. Le territoire en a donc fait une priorité de sa stratégie PCAET.

Il suppose d'une part de s'appuyer sur l'ensemble des actions existantes issues, ou à destination, de la société civile. Il suppose d'autre part de multiplier la force de ces initiatives en créant des conditions favorables d'information, de sensibilisation, d'inclusion et d'accompagnement des citoyens dans les actions qui seront mises en place.

OBJECTIFS

- Partager la stratégie Air/climat/Energie aux habitants du territoire et aux acteurs du territoire
- Sensibiliser les habitants aux enjeux climatiques et à l'adaptation des comportements individuels et collectifs
- Accompagner les habitants et l'ensemble des parties prenantes dans les changements de comportements par la diffusion d'informations nécessaires, de savoirs et savoirs faire

Description des actions

Partager et faire connaitre, animer

- Etablir un plan de communication dédié avec une identité graphique et visuelle pluriannuelle (sur 3 ans)
- Concevoir des outils de communication grand public et une page internet pour accompagner la démarche et l'animer
- Editer une newsletter à destination des Conseillers municipaux pour expliquer la démarche (relais d'opinion)
- Relayer la démarche auprès des agents intercommunaux : c'tout Com, CODIR, RCS
- Organiser des réunions publiques de présentation du PCAET (cf Carto partie)
- Etablir un plan média pour valoriser la démarche initiée par le territoire

Accompagner les habitants et l'ensemble des parties prenantes dans les changements de comportements

- Définir un programme de sensibilisation « air/climat/énergie » annuel en lien avec le service communication :
- Sensibiliser les usagers (hors personnel des collectivités) aux enjeux environnementaux (Enfants, Scolaires, Sénior, Citoyens, Associations...)

	 via l'ensemble de nos moyens de communication multimedias (site internet, réseaux sociaux, newsletters et parutions intercommunales et communales) Mettre en place un dispositif d'animation auprès du grand public (réunions publiques, stand sur les salons, speed dating, réseaux sociaux, sur les sujets du climat / Air / Energie. Ex: Travailler à une « fête du climat » avec visite d'une initiative Développer et favoriser l'investissement participatif dans les projets d'ENR Organiser et participer aux événements annuels communaux ou intercommunal Continuer le travail avec le CPIE pour la réalisation d'animation auprès des scolaires/ du grand public/ des élus/ des agents (Programme Watty à l'école) Etudier la possibilité de créer un comité de suivi citoyen 		
Cibles	Habitants – associations de citoyens		
MISE EN ŒUVRE			
Moyens techniques	Service communication / ambassadeur		
Moyens financiers	Convention CPIE : 40 k€ / An + Ingénierie dédiée Bassin de Pompey Budgets Communication sur enjeux environnementaux : 100 k€		
Calendrier prévisionnel, périodic d'avancement	ité, état 10 actions/ an		

	SUIVI				
Indicateurs (de suivi et d'évaluation)	 Nombre de Sollicitations communales Nombre de réunions organisées Nombre de projets communaux en lien avec le pcaet/cit'ergie Nombre d'animations et de personnes sensibilisées 				
	Impacts 0 + ++				
	AIR				
	Conso° Energétique				
	EAU				
Évaluation Environnementale Stratégique	BRUITS				
	PAYSAGES				
Air/eau/paysage/biodiversité/santé/bruit	BIODIVERSITE				
, , , , , , , , , , , , , , , , , ,	SANTE				
	- Modification des comportements				
	- Limiter la communication papier, uniquement sur				
	papier recyclable				
	- Veiller à une communication numérique maitrisée				

FACTEURS-CLÉS		
Réussite/Facilitateurs	S'appuyer sur les démarches communales bien ancrées dans les traditions locales pour insuffler la communication autour des enjeux environnementaux.	
Vigilance/prudence/freins	Moyens humains et outils dédiés à ces missions à renouveler régulièrement (Services Civiques notamment)	

Axe 2 : Réduction des consommations et preservation de nos ressources pour un développement durable

Réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti et lutter contre la précarité énergétique

Porteur de l'action	Bassin de Pompey	
Partenaires	EIE — PETR— CCAS - Communes, ANAH, Fournisseurs d'énergie, FFB, CAPEB, Bailleurs sociaux	
Pilotage de l'action	Bassin de Pompey	
Supports d'application (CIT'ERGIE, agenda 21, etc)	Cit'ergie	

ENJEUX ET CONTEXTE

L'habitat représente une priorité particulièrement stratégique dans la planification du territoire car il pose des enjeux transversaux et qui couvrent plusieurs thématiques. L'action qui sera menée sur ce secteur devra en effet répondre à

- Une logique environnementale, afin de maîtriser et de limiter les impacts du secteur de l'habitat en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES).
- Une logique énergétique, afin d'optimiser l'isolation et les consommations, tout en renforçant la part des énergies renouvelables pour répondre aux besoins
- Une logique sociale afin d'améliorer la qualité des logements tout en garantissant l'accessibilité et en limitant les charges économiques qu'ils représentent pour les habitants du territoire

La performance énergétique de l'habitat est une des priorités du PCAET, le secteur résidentiel représentant près de 24% des consommations énergétiques finales et 17 % des émissions de Gaz à Effet de Serre. Il est également fortement impactant sur les émissions de polluant atmosphériques liée principalement aux performances des systèmes de chauffage des habitations. (Emissions de Particules Fines notamment).

La réduction de la précarité énergétique constitue un enjeu majeur de la politique énergétique Une étude a démontré que près d'un tiers des Propriétaires occupants du territoire pouvait être considéré comme étant en précarité énergétique. Un des leviers est de traiter les causes en agissant sur la consommation, notamment au travers de la performance énergétique des logements.

L'importance sera également donnée à la mission de conseil afin de donner une meilleure visibilité et une meilleure compréhension des multiples dispositifs d'aide existants. Conseil également afin d'éclairer les particuliers en toute neutralité sur les meilleurs choix techniques et les travaux à réaliser pour augmenter la performance énergétique de leur logement mais aussi utiliser des énergies renouvelables pour la production de chaleur et d'électricité.

- Elaborer un P.L.UI H. avec un volet air énergie climat affirmé reprenant les objectifs rénovation énergie du PCAET
- Définir les modalités d'accompagnement des bailleurs sociaux dans les rénovations énergétiques
- Accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique
- Tendre vers un parc immobilier sobre et performant pour permettre aux habitants, collectivités et entreprises de moins et mieux consommer

- Lutter contre la précarité énergétique en s'assurant sur le territoire d'un bon relais des dispositifs existants et une mobilisation des acteurs locaux
- Renforcer l'efficience des dispositifs d'amélioration thermique des logements du parc privé

Description des actions	 Elaboration d'un programme d'accompagnement technique et financier à l'attention de tous les habitants du territoire éligibles ou non aux aides de l'ANAH. Intégrer dans le PLUI HD, des bonus environnementaux pour les bâtiments performant en termes de constructibilité au sein des cœurs de bourg. Encourager les bailleurs sociaux à la réalisation de bâtiment performant pour des enjeux environnementaux et sociaux de maitrise des charges pour les habitants. Sensibiliser et informer les habitants sur les consommations d'énergies et les écogestes à mettre en œuvre pour maitriser ses consommations. Réactivation du partenariat avec les professionnels du bâtiment et leur fédération afin d'éviter les démarchages abusifs et de favoriser un réseau d'entreprise performant Mise en place d'un travail avec les ménages sur les usages des bâtiments innovants dans le parc social afin que les usages ne remettent pas en cause les gains énergétiques Mises en concurrence de lots dans le cadre de grandes opérations d'aménagement en secteur non bâti ou bâti. 	
Sous actions	 Mobiliser des CCAS et des acteurs de la précarité (associations,) sur les outils d'accompagnement de leurs bénéficiaires sur la précarité énergétique Conseiller et accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation et de réhabilitation (diagnostic, solutions techniques, dispositifs de soutien financier) 	
Cibles	L'ensemble des secteurs fortement consommateurs d'énergie sur le patrimoine immobilier. (Résidentiel, Tertiaire, Industrie, Entreprises, Collectivités)	
Documents de référence	LTECV (Août 2015), Loi Énergie Climat (Novembre 2019), SRADDET Grand Est (Janvier 2020), Stratégie Cit'ergie et référentiel cit'ergie	

MISE EN ŒUVRE			
Moyens techniques	Service Habitat: Animation et renfort du Guichet Unique - Opérateurs ANAH dans le cas d'opération programmée d'amélioration de l'Habitat - Econome de flux (recrutement en 2021)		
Moyens financiers	 Engagement dans le cadre de la délégation des aides à la Pierre de l'Etat – (500 k€ par an) 		
Calendrier prévisionnel, périodicité, état d'avancement	 Lancement des nouvelles aides en 2021 pour 5 années minimum. 		

SUIVI		
Méthodologie (méthode et périodicité des contrôles)	 Bilan annuel des accompagnements et des engagements financiers 	

Indicateurs (de suivi et d'évaluation)

- Montant des travaux réalisés par les bailleurs sociaux et montant des aides accordées aux bailleurs sociaux
- Nombre de particuliers accompagnés/conseillers sur le territoire par les différents acteurs (opérateur OPAH, conseiller info énergie, ADIL, ...)
- Montant des travaux réalisés par les particuliers et montant des aides attribuées dans le cadre de l'OPAH
- Gain de consommation énergétique estimée et réelle avant/après
- Nombre de chaudières fioul substituées dans le cadre des aides
- Nombre d'installations de chauffage au bois performantes installées dans le cadre des aides
- Montant des travaux de changements de chauffage et montant des aides accordées

Évaluation Environnementale Stratégique Air/eau/paysage/biodiversité/santé/bruit

Impacts environnementaux	 -	0	+	++
AIR				
Conso° Energétique				
EAU				
BRUITS				
PAYSAGES				
BIODIVERSITE				
SANTE				

Veiller à utiliser des matériaux biosourcés

FACTEURS-CLÉS		
Réussite/Facilitateurs	Poursuite du Guichet Unique Habitat – Communication accrue et ciblée auprès de tous les publics.	
Vigilance/prudence/freins	Les dispositifs d'aides nationaux ne sont pas garantis dans le temps et peuvent impacter l'activité du Bassin de Pompey et la mobilisation des différents acteurs	

Axe 2 : Réduction des consommations et preservation de nos ressources pour un développement durable

L'exemplarité : Renforcer et accompagner l'efficience énergétique publique

Porteur de l'action	Bassin de Pompey et ses communes
Partenaires	ADEME, Région, Etat, Europe
Pilotage de l'action	Bassin de Pompey
Supports d'application (CIT'ERGIE, agenda 21, etc)	Cit'ergie

ENJEUX ET CONTEXTE

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey et l'ensemble de ces communes membres disposent d'un patrimoine bâti de plusieurs dizaines de bâtiments. Tous sont concernés par une nécessité d'optimiser les consommations énergétiques, de la simple optimisation fonctionnelle à une optimisation plus techniques nécessitant des travaux d'amélioration. Le Bassin de Pompey, lancé depuis une dizaine d'années dans le suivi et un programme d'amélioration de son patrimoine souhaite poursuivre cet investissement de manière plus poussée d'une part et accompagner l'ensemble des communes à mener ces démarches de rénovations d'optimisations d'autre part.

Conscient de la qualité du patrimoine bâti des collectivités du Bassin de Pompey, la Communauté de Communes souhaite engager l'ensemble des communes vers une démarches d'efficience énergétique en travaillant de véritables projets d'investissement ciblé vers la rénovation du patrimoine sur cette dimension énergétique. Différents travaux vont ainsi s'engager à moyen terme pour améliorer la performance de ces bâtiments souvent contraint par un patrimoine à préserver et à valoriser.

De plus, dans un contexte où la demande d'électricité croît en permanence et où les dépenses liées à la consommation énergétique ne cessent de s'alourdir, la maîtrise des consommations d'électricité s'avère être une démarche de la plus grande importance, dans un souci d'amélioration de l'efficacité énergétique, tout en préservant la qualité du service.

L'accompagnement des collectivités est un enjeu majeur pour définir cette stratégie et cet accompagnement à la réduction de la consommation énergétique, et à une décarbonation de l'énergie consommée.

OBJECTIFS

Définir une stratégie énergétique efficace à l'échelle d'un territoire

Améliorer la gestion du patrimoine public intercommunal et communal présent sur le territoire du Bassin

Améliorer la performance et l'efficacité énergétique du patrimoine bâti et étudier systématiquement le recours aux énergies renouvelables

- Réduire les consommations d'énergie des bâtiments des collectivités pour maîtriser les dépenses, et respecter les engagements régionaux et nationaux de la Transition Energétique.
- Développement d'une stratégie de performance énergétique des bâtiments

- Connaître et analyser les consommations d'énergie du patrimoine communautaire afin de mettre en place des démarches de maitrise des consommations d'énergie et un plan pluriannuel d'investissement pour le remplacement des équipements et la rénovation du patrimoine
- Contribuer à la lutte contre le réchauffement et à la préservation de l'environnement
- Diminuer les dépenses énergétiques tout en préservant le confort et la sécurité des usager
- Construire et rénover les bâtiments de manière exemplaire (performance énergétique, matériaux biosourcés, énergies renouvelables...)
- Incitation à l'utilisation d'énergie décarbonée
- Assurer l'implication des différents services, des différentes personnes pouvant impacter la performance énergétique de la collectivité ;
- Assurer la cohérence, la complémentarité entre les actions de tous les acteurs pour une meilleure efficacité énergétique ;
- Identifier et gérer les différentes priorités d'actions d'amélioration de la performance énergétique ;
- Suivre régulièrement l'évolution des consommations pour intervenir au plus vite et corriger les dérives, pouvoir démontrer les économies générées ;
- Contrôler les prestataires et délégataires pour qu'ils contribuent significativement à l'amélioration de la performance énergétique.

Accompagner les communes :

- Intégrer la haute qualité environnementale dans les projets à venir :
 - Recrutement d'un économe de Flux pour l'ensemble des communes du Bassin de Pompey – AMI SEQUOIA ACTE II (cf. détail ci-après)
 - partager les expériences identiques
 - guider sur les subventions possibles
 - s'assurer que les projets font l'objet d'un scenario à haute valeur environnementales

L'objectif est de faciliter et de s'assurer que les projets communaux intègrent un niveau d'ambition fort **tout en respectant leurs attentes.** Qu'ils disposent de l'ensemble des éléments pour prendre une décision en connaissance de cause.

Description des actions

 Mise en place d'une stratégie pour atteindre les objectifs du décret tertiaire : Réflexion en cours sur le recrutement d'une AMO pour aider les communes à répondre au décret tertiaire, s'appliquant à l'ensemble des bâtiment tertiaires de plus de 1000m2.

Cette réflexion ne s'applique pas seulement aux travaux d'investissement, d'autres leviers sont possibles comme la mise en place de contrat de performance, où l'exploitation prend une part entière dans la réduction des consommations par sa gestion des équipements de génie climatiques, avec la mise en place d'objectif de réduction des consommations

• Poursuivre les groupements de commande sur l'énergie et le bâti

Déployer le <u>plan lumière</u> dans le cadre du Marché Public Global de Performance (MPGP) comprenant des objectifs chiffrés et vérifiables de réduction de la consommation énergétique et permettra de développer la trame noire sur le territoire. (Cf détails ci-après)

	Etudier la mise en place d'un contrat de performance pour les bâtiments aux équipements complexes et énergivores (piscines, pôle tertiaire, EMI, SMAL)
	Etudier la possibilité d'intégrer le Système de Management de l'énergie (SMé) dans notre politique Énergie permettant de :
	 réduire durablement et d'anticiper ses consommations énergétiques, mobiliser l'ensemble des acteurs internes pouvant impacter sa performance énergétique
	 prouver son engagement par une certification reconnue ISO 50001.
	- Efficience énergétique du patrimoine bâti
Ciblos	- Baisse de la consommation énergétique et autoconsommation
Cibles	- Exemplarité des collectivités
	- Limitation d'émission de gaz à effet de serre
Documents de référence	LTECV (Août 2015), Loi Énergie Climat (Novembre 2019), SRADDET Grand Est
Documents de reference	(Janvier 2020), Stratégie Cit'ergie et référentiel cit'ergie, Décret Tertiaire

MISE EN ŒUVRE				
Moyens techniques	 Renfort des équipes du pôle patrimoine par le recrutement d'un apprenti génie climatique en efficience énergétique pour 3 années. Recrutement d'un économe de Flux 			
Moyens financiers	 Mobilisation de l'ensemble des aides publiques. Valorisation des CEE – Déploiement de la plateforme de valorisation des CEE. 			
Calendrier prévisionnel, périodicité, état d'avancement	 Bilan à 3 ans de l'activité de l'apprenti pour poursuite des dynamiques engagées. Recrutement économe de Flux 2nd Semestre 20 			

	SUIVI		
Méthodologie (méthode et périodicité des contrôles)	 Bilan des consommations trimestrielles pour les bâtiments du bassin de Pompey Bilan des consommations 1 fois par an, avec neutralisation de la rigueur hivernale en lien avec le suivi des indicateurs cit'ergie, pour les bâtiments du bassin de Pompey. Travailler à un suivi des consommations communales Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet 		
Indicateurs (de suivi et d'évaluation)	de serre du patrimoine public - Taux de production d'énergie renouvelable - Nombre de dossiers gérés par l'économe de flux		
	Impacts - 0 + ++		
Évaluation Environnementale Stratégique	environnementaux		
Evaluation Environmentale Strategique	AIR		
Air/eau/paysage/biodiversité/santé/bruit	Conso° Energétique		
,, ,,,,	EAU		
	BRUITS		

PAYSAGES			
BIODIVERSITE			
SANTE			

Zoom sur le rôle de l'économe de flux au sein du Bassin de Pompey :

Les élus, lors de différentes instances de concertation dans le cadre des démarches d'amélioration énergétique de l'habitat et du patrimoine bâti, mais également les communes par le biais des sollicitations faites auprès du « Guichet Unique » du Bassin de Pompey ont exprimé le souhait qu'il semble être aujourd'hui nécessaire de s'engager dans une démarche d'accompagnement des communes pour une amélioration de leur patrimoine bâti.

Ainsi, il est proposé, en lien avec l'Appel à Manifestation d'Intérêt ACTEE II porté par la Multipôle Sud Lorraine, de faire acte de candidature pour le recrutement d'un Econome de Flux pour le territoire de la Communauté de Communes et ses 13 communes membres.

Il aura pour missions principales de réaliser un inventaire du patrimoine et des usages, le suivi annuel de l'évolution des consommations et des dépenses énergétiques, la mise en évidence de surconsommations, le suivi et l'optimisation énergétiques des bâtiments, le suivi des audits énergétiques, l'accompagnement des communes dans la mobilisation de subventions, l'accompagnement des collectivités sur le choix des travaux à réaliser. Ce poste sera financé à hauteur de 50 % jusqu'au 31 décembre 2022 par les fonds issus de l'AMI ACTEE II.

Zoom sur le Marché Public Global de Performance (MPGP) associant la conception, la réalisation ou la rénovation, l'exploitation, et la maintenance des installations d'éclairage public et également des installations connexes sur son territoire :

Selon l'ADEME, l'éclairage public et la signalisation constituent le deuxième grand poste du bilan énergétique d'une commune et le premier poste relatif à la consommation d'électricité.

Les flux d'éclairement sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey sont devenus supérieurs à la normale et les voies ont dû être requalifiées.

Les frais de fonctionnement en électricité étant en constante augmentation et le matériel de plus en plus vétuste, la décision de mettre en place un marché de performance énergétique est devenu une évidence.

C'est dans ce contexte que la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a décidé de lancer, un Marché Public Global de Performance (MPGP) associant la conception, la réalisation ou la rénovation, l'exploitation, et la maintenance des installations d'éclairage public et également des installations connexes sur son territoire.

L'enjeu de ce marché est de taille car il comprend une part importante de conception-réalisation et des prestations d'exploitation-maintenance.

La combinaison des travaux de rénovation et l'entretien du patrimoine favorisera les économies d'énergie, une réduction des dépenses liées à la fourniture d'énergie et la maintenance des installations, en limitant les nuisances lumineuses et en tenant compte des mutations environnementales dans lesquelles la Communauté de Communes a fait le choix d'inscrire leur action publique.

Les actions menées dans le cadre de ce marché devront s'inscrire dans une démarche volontaire de mise en œuvre du développement durable par réduction de l'empreinte carbone, garantissant le suivi, le réemploi, le traitement des déchets, la mise en place d'un plan de déplacement, et la limitation des nuisances.

L'évolution attendue par la collectivité après la réalisation de l'opération est une diminution importante de la consommation énergétique.

Le marché global de performance comporte des engagements de performance mesurables sur une durée de 9 ou 12 ans.

Les travaux seront réalisés <u>sur 4 ans à compter de l'année 2021</u> ce qui permet d'obtenir une consommation cumulée sur la durée du marché la plus faible possible....

L'opération est constituée des éléments suivants :

- La sécurisation mécanique et électrique des installations d'éclairage public
 - Rénovation d'armoires de commande.
 - Rénovation de mâts
- Le **renouvellement et l'optimisation de l'éclairage public**, avec passage **systématique aux LED** intégrant des modules d'abaissement de puissance
- La mise en place de module de télégestion des armoires d'éclairage public
- La géolocalisation du réseau d'éclairage public, environ 173,54 km.
- Le remplacement de **1,0 km** de réseau aérien pour séparation du réseau EDF

Pour l'ensemble de cette opération, les objectifs sont : les économies d'énergie (engagement de 67% sur l'éclairage public), le respect environnemental (réduction des émissions GES, préservation de la biodiversité), la réduction des coûts de maintenance.

Le calendrier de cette opération se déroule sur 4 an : De septembre 2021 à mai 2025.

Objectifs poursuivis:

- Diminuer les frais de fonctionnement, donc de réaliser des économies d'énergie,
- Limiter la pollution lumineuse,
- Garantir la sécurité des biens et des personnes,
- Améliorer la qualité de l'éclairage et embellir la ville, mise en place de la trame noire,
- Remplacer les ouvrages dangereux, renouveler le matériel vétuste et ainsi réduire le taux de pannes,
- Mettre en conformité l'ensemble des installations

L'objectif final vise à garantir l'amélioration de la performance énergétique des installations d'éclairage public, l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey en favorisant .

- La réduction des consommations énergétiques et respecter les objectifs de performances définis dans le Programme Fonctionnel des Besoins.
- La rénovation de l'ensemble des installations d'éclairage et la signalisation lumineuse de la ville contribue à la valorisation de l'espace public.

Par ailleurs, les résultats recherchés par l'entreprise en charge du marché sont les suivants :

- Un projet ambitieux pour la performance énergétique.
- Une optimisation des coûts de fonctionnement.
- Une utilisation performante des crédits d'investissement.
- Un contrôle des prestations et des performances.
- Une amélioration du service en général.

Le marché global de performance doit répondre à un triple objectif :

- **Sécuritaire** : Sécurité des biens et des personnes
- Ecologique : Réduction des consommations d'énergie et préservation de la biodiversité
- Financier : Diminution des dépenses de fonctionnement de la collectivité

La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics :

La mise en place d'un marché global de performance associe l'exploitation, la maintenance et la conception-réalisation de prestations afin de remplir des objectifs chiffrés de performance. Ces objectifs sont définis notamment en termes de niveau d'activité, de qualité de service, d'efficacité énergétique ou d'incidence écologique.

Il est ainsi prévu dans la cadre de la reconstruction du patrimoine :

- Le remplacement de **5 976 luminaires d'éclairage public** par du matériel LED avec abaissement de puissance.
- Le remplacement de **366 candélabres**
- Le remplacement complet de 48 armoires d'éclairage
- La télégestion des **72 armoires** éclairage public avec systèmes de téléalarmes en cas de défaillance
- La géolocalisation du réseau d'éclairage public environ 173,54 km.
- Le remplacement de 1,0 km de réseau aérien pour séparation du réseau EDF

Axe 2 : Réduction des consommations et preservation de nos ressources pour un développement durable

Développer et promouvoir les mobilités douces, alternatives et l'intermodalité

Porteur de l'action	Bassin de Pompey
Partenaires	ADEME – Région - Département
Pilotage de l'action	Bassin de Pompey
Supports d'application (CIT'ERGIE, agenda 21, etc)	Cit'ergie - PDIE

ENJEUX ET CONTEXTE

Les déplacements et les transports représentent 30 % des consommations énergétiques du territoires, dont 75% pèse sur le Traffic autoroutier. (360 GWh annuel pour l'autoroute). Concernant les émissions de GES, ce secteur des transports routiers représente 47% des émissions du territoire, d'où la nécessité de travailler cet enjeu pour réduire les impacts territoriaux sur le changement climatique.

Plus de la moitié de la consommation du secteur provient de l'usage de la voiture individuelle. Il existe donc un levier d'action fort de réductions des consommations, que ce soit en améliorant la performance de la flotte automobile, ou en réduisant leur nombre via le développement de solutions de déplacement alternatives adaptées aux contraintes et aux besoins des habitants du territoire.

Le Bassin de Pompey bénéficie sur son territoire d'axes majeurs de circulation qu'il convient de valoriser et d'optimiser dans son usage, au bénéfice des Habitants et usagers du territoire, en alliant qualité de service et maitrise des impacts environnementaux. Cet enjeu de territoire, repris au sein du Plan Local d'Urbanisme Intercommunale intégrateur d'un PDU, traduit cette ambition de coordonner l'urbanisation et l'aménagement du territoire en lien avec les pratiques de mobilités.

L'impact territorial de ce secteur sera également étroitement lié aux directives et évolutions de réglementations nationales qui améliore progressivement la qualité des véhicules thermiques. La prise en compte de nouvelles pratiques dans le cadre des activités professionnelles permettra également d'induire une baisse de l'usage individuel de la voiture (Autosolisme, covoiturage, télétravail...).

De plus, le Bassin de Pompey dispose d'un parc de véhicules de service électrique mis à disposition des agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

La Communauté de Communes souhaite s'engager dans une démarche éco-responsable dans ces déplacements en continuant de travailler à un plan d'investissement de véhicules « propres » ; même pour les véhicules des services techniques.

- Coordonner l'urbanisation et les pratiques de mobilités en favorisant l'urbanisation à proximité des réseaux de transports.
- Favoriser les modes de déplacements innovants (Véhicules à Faibles émissions, mobilités partagées...)
- Développer et encourager l'utilisation des transports collectifs (Intermodalité, offre de transport collectif performante, accès aux transports collectifs pour tous...)
- Promouvoir les mobilités actives (Poursuite de l'aménagement d'infrastructures dédiées, politique de déploiement du stationnement des cycles, valorisation des sentiers piétons...

- Organisation des mobilités de marchandises (Valorisation du transport fluvial et ferroviaire, stationnement des poids lourds, organisation de la logistique urbaine...)
- Optimiser et maitriser les circulations sur le Bassin de Pompey (Développement de projet d'infrastructures, gestion des trafics, partage de l'espace public pour tous modes de déplacement.)
- Expérimenter des solutions innovantes notamment grâce à l'ouverture des données
- Déploiement du Plan d'action du Plan de Déplacement Inter Etablissement.

EN COURS

- Mise en place d'un schéma directeur cyclable intégrant les dimensions aménagement, stationnement, jalonnement, services, animation et communication dans l'objectif de déploiement d'un système vélo à travers une programmation pluriannuelle d'investissement et d'actions.
- Organisation d'évènements pour aider à la pratique du vélo (expérimentation, réparation, manifestations ludiques)
- Déploiement d'une prime à l'achat neuf ou d'occasion de vélos, VAE, vélos utilitaires et de matériel pour la sécurisation et la facilitation du vélo dans un objectif de déplacement du quotidien (domicile-travail/écoles, accès aux loisirs, aux commerces, aux services...)
- Participation à l'étude pilotée par le PETR pour accompagner un établissement scolaire secondaire pour favoriser les déplacements domicile-école en vélo (animations, équipement de l'établissement, aménagement aux abords)
- Maintien du déploiement des liaisons cyclables à travers la création de pistes et bandes cyclables et par la réduction de la vitesse de circulation.
- Développement du Plan de Déplacement Inter Etablissement par la traduction du diagnostic en plan d'actions afin de favoriser l'usage des mobilités alternatives dans les déplacements domicile-travail
- Déploiement d'une station multi énergie sur le territoire (appel à projet 2021)

Description des actions

EN PROJET

- Mise en place d'une plateforme de covoiturage à destination des entreprises et établissements publics du territoire
- Développer l'intermodalité à travers la création de stations de mobilité et penser l'aménagement du territoire autour de ces stations.
- Etudier les possibilités de développement de solution en termes de d'autopartage et d'autostop organisé à travers les expérimentations menées par le PETR Val de Lorraine
- Etudier les opportunités de développement d'ateliers vélos participatifs et solidaires sur le territoire
- Expérimenter la mise en place du Savoir Rouler A Vélo dans un établissement pilote et étudier la faisabilité de développement d'une activité de vélo-école
- Accompagner les individus à reconsidérer leurs déplacements : penser autrement leurs trajets domicile-travail, accepter d'aller moins vite, etc.
- Organiser annuellement de manière récurrente un événement / sensibilisation sur la mobilité durable basé sur l'expérimentation

	Améliorer la performance et l'efficacité énergétique du parc automobile du Bassin		
	de Pompey et étudier systématiquement le recours aux carburants verts et Définir		
	une stratégie énergétique efficace à l'échelle d'un territoire :		
	 Réduire les consommations de carburant des véhicules de service pour maîtriser les dépenses, et respecter les engagements régionaux et nationaux de la Transition Energétique. Contribuer à la lutte contre le réchauffement et à la préservation de l'environnement 		
	- Diminuer les dépenses énergétiques tout en préservant le confort et la sécurité des usager		
	 Incitation à l'utilisation d'énergie décarbonée assurer l'implication des différents services, des différentes personnes 		
	pouvant impacter la performance énergétique de la collectivité ;		
	 assurer la cohérence, la complémentarité entre les actions de tous les acteurs pour une meilleure efficacité énergétique; 		
	 identifier et gérer les différentes priorités d'actions d'amélioration de la performance énergétique; 		
Cibles	Ensemble des usagers du territoire et agents du Bassin de Pompey		
Documents de référence	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Programme d'Orientation et d'Actions Déplacements		

MISE EN ŒUVRE				
Moyens techniques	- Location de 6 véhicules de service (ZOE) à motorisation 100% électrique pour les services généraux. (Depuis 2015) - Achat de 2 véhicules utilitaires (LIGIER) à motorisation 100% électrique pour les services techniques Location de 2 véhicules de service (Kangoo) à motorisation 100% électrique pour les services petite enfance et piscine.			
Moyens financiers	CF POA Déplacement Annexé - Mobilisation de l'ensemble des aides publiques.			
Calendrier prévisionnel, périodicité, état d'avancement	Déclinaison du Programme d'Orientation et d'Action Déplacement du PLUI. - 6 véhicules de service (ZOE) : livraison 4 trimestre 2020 (36 mois) - 2 véhicules utilitaires (LIGIER) : livraison février 2021 - 2 véhicules de service (Kangoo) : livraison 2020 (36 mois)			

SUIVI		
Méthodologie (méthode et périodicité des contrôles)	Bilan des consommations effectuée 2 fois par an en lien	
iviethodologie (methode et periodicite des controles)	avec le suivi des indicateurs cit'ergie.	

Indicateurs (de suivi et d'évaluation)

- Parts du secteur des déplacements dans les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre du territoire
- Fréquentation du réseau de transports collectifs
- Nombre de kilomètres commerciaux réalisés par le réseau de transports collectifs
- Nombre de place de stationnement vélo crée
- Utilisation de la plateforme de covoiturage
- Consommation de GNV sur le réseau de transports collectifs
- Bilan consommation carburant
- Nombre de km aménagés en « voies cyclables »
- Montant des primes à l'achat de VAE accordées aux habitants

Évaluation Environnementale Stratégique
Air/eau/paysage/biodiversité/santé/bruit

Impacts environnementaux	 -	0	+	++
AIR				
Conso° Energétique				
EAU				
BRUITS				
PAYSAGES				
BIODIVERSITE				
SANTE				

Chaque projet d'aménagement de voirie devra faire l'objet d'une analyse environnementale amont afin de veiller à ne pas impacter l'ensemble des cibles environnement identifiées ci-dessus

Axe 2 : Réduction des consommations et preservation de nos ressources pour un développement durable

Réduire l'empreinte carbone des déchets et accompagner l'évolution des modes de consommation

Porteur de l'action	Bassin de Pompey	
Partenaires	ADEME – Eco organisme – Amorce – CPIE de Champenoux	
Pilotage de l'action	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASISN DE POMPEY	
Supports d'application (CIT'ERGIE, agenda 21, etc)	Cit'ergie – Programme Local Prévention des Déchets	
Supports a application (cri ENGIE, agenda 21, etc)	Ménagers et Assimilés	

ENJEUX ET CONTEXTE

Dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a développé un système de gestion des déchets performants depuis plusieurs années. En effet, le Bassin de Pompey cherche à améliorer en continu l'efficience des services rendus à la population, plus particulièrement concernant la gestion et la collecte des déchets, avec la mise en place de nombreux axes d'amélioration (extension des consignes de tri, mise en place de la TEOMI, collecte en porte à porte des biodéchets, encombrants sur RDV, partenariat avec l'ensemble des éco-organismes...). Fort de cette expérience, et de cette connaissance fine de la gestion des déchets sur le territoire, une marche reste à franchir pour atteindre les objectifs fixés par la loi.

L'enjeu de la maitrise de la production de déchets pour le territoire est un enjeu fondateur de la Communauté de Communes, par la création dès 1995 d'une déchetterie communautaire puis d'une composterie en 1999. Aujourd'hui l'enjeu des déchets se traduits par une mobilisation de tous au travers l'incitativité déclinée au travers de la TEOMI, mais également auprès des entreprises et partenaires du territoires par les réflexions menées dans le cadre de l'EIT. La poursuite de ces engagements pour attendre les objectifs fixés par les orientations nationales et européennes nécessitera encore un effort collectif au travers différentes actions partagées.

- Réduire nos tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles via la prévention et la valorisation
- Construire des solutions intégrées prévention & gestion en valorisant les actions de prévention afin que les prestataires soient réellement incités à les développer,
- Faire évoluer les contrats basés majoritairement sur le volume de déchets collectés et traités, vers des contrats intégrant ces objectifs de prévention et de valorisation,
- Faire évoluer les modes de contractualisation de la gestion des déchets.
- Améliorer la qualité du tri pour maintenir des recettes liées à la revente de matériaux
- Poursuivre l'optimisation énergétique du traitement des déchets : 100% incinération
- Réduire et favoriser le ré-emploi des déchets de l'aménagement et de la construction

Description des actions	- Elaboration d'un Contrat de performance et prévention pour la collecte des déchets ménagers : en cours dans le cadre d'une expérimentation avec l'Ademe
Description des actions	Ce type de démarche a pour principal objet d'atteindre de nouveaux objectifs de baisse de volume de déchets et d'optimisation des tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) pour répondre aux objectifs nationaux de baisse

global de quantité de déchets, en responsabilisant également le prestataire de collecte sur ces objectifs.

Pour rappel, les principaux objectifs de cette expérimentation sont :

- Faire **évoluer** les modes de contractualisation de la gestion des déchets
- Construire des solutions intégrées prévention & gestion en valorisant les actions de prévention afin que les prestataires soient réellement incités à les développer
- Faire évoluer les contrats basés majoritairement sur le volume de déchets collectés et traités vers des contrats intégrant ces objectifs de prévention et de valorisation

L'idée est de passer d'une logique de « prestation de service » à celle de « relation de service » entre les collectivités et leur prestataire en enrichissant les clauses de performances et en indexant leur rétribution sur l'atteinte d'objectifs communs.

La tenue d'un dialogue compétitif permet pour certaines prestations complexes ou « atypiques » de laisser les candidats proposer des **solutions innovantes** face à un besoin.

- Extension de la collecte des biodéchets sur tout le territoire : déploiement de PAV biodéchets (30 en d'ici 2023) et de plateformes de compostage (15 d'ici 2023)
- Développer de nouvelles filières de valorisation/ recyclage à la déchèterie : ex : plâtre, huisserie, polystyrène....
- Mise en place d'un local de réemploi (ouverture en juin 2021)
- Mettre en place les futures REP (jardinage, jouet, mégot)
- Révision de notre PLPDMA en lien avec le futur marché de collecte
- Déploiement du C 0,5 sur la collecte des OMR
- Faire évoluer les tarifs : part incitative plus forte (20% en 2022)
- Travail avec les bailleurs pour accentuer le geste de tri
- Travail avec les professionnels : réflexion quant à la mise en place d'une Redevance spéciale incitative
- Accentuer le travail sur le gaspillage alimentaire initié avec les écoles en lien avec le Cpie et en lien avec le Programme Alimentaire Territorial sud 54
- Accentuer notre communication et déployer un programme pluriannuel d'évènements : augmenter le nombre de lettre du tri, post Facebook, animations et ateliers
- **Cibles**

- Habitants du territoire
- Entreprises, Etablissements publics
- Collectivités publiques
- Documents de référence
- PRPGD Grand Est
- Lois Grenelle
- Loi Transition Energétique Pour la Croissance Verte

MISE EN ŒUVRE			
Moyens techniques	 Prestataires de services Equipes techniques de 8 agents (Déchetterie, Composterie, Administratif) Renfort de services civiques 		

	- Maitre Composteur et formé à la préparation de	
	produit « zéro déchets »	
	Produits de la TEOMI affecté aux stratégies de	
Moyens financiers	développement et à la gestion des services déchets (4M€	
	par an)	
	Subvention et appels à projets	
Calendrier prévisionnel, périodicité, état	- Renouvellement contrat 1 ^{er} janvier 2023	
d'avancement	- Nouvelle déchetterie juin 2021	

SUIVI						
Indicateurs (de suivi et d'évaluation)	Indicateurs suivis dans le cadre de la démarche ISO 14001 et dans cit'ergie, issu de la matrice compta cout et de nos suivi marchés à savoir : - Quantité de déchets produits par habitants - Quantité de déchets valorisés - Quantité de déchets à réorienter (Caractérisation)					
	Impacts environnementaux		-	0	+	++
Évaluation Environnementale Stratégique (Résultats	AIR					
attendus (redondant avec objectifs ?), estimation des	Conso° Energétique					
gains en émissions, conso, éco)	EAU					
	BRUITS					
Air/eau/paysage/biodiversité/santé/bruit	PAYSAGES					
	BIODIVERSITE					
	SANTE					

Axe 2 : Réduction des consommations et preservation de nos ressources pour un développement durable

Economiser et préserver les ressources naturelles du territoire : eau, biodiversité, sol

Porteur de l'action	Bassin de Pompey	
Partenaires	Agence de l'eau Rhin-Meuse, Région, Office Régional de la Biodiversité, le Conseil départemental, ONF, Chambre d'agriculture.	
Pilotage de l'action	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASISN DE POMPEY	
Supports d'application (CIT'ERGIE, agenda 21, etc)	Cit'ergie – PO Agence de l'Eau 2021-2025	

ENJEUX ET CONTEXTE

23 % de la surface du territoire est urbanisée sur le Bassin de Pompey et il convient de noter que 97 Ha ont été consommés à l'échelle de la Communauté de Communes entre 2005 et 2016.

Le Bassin de Pompey n'est ainsi pas exempt des constats nationaux réalisés sur l'artificialisation des sols et sur les extensions urbaines constatées depuis plusieurs dizaines d'années. Ces aménagements ont eu différents impacts sur le territoire en plus de cette perte en surface agricole ou forestière, qu'il convient d'appréhender et de maitriser pour les années à venir. (Extension des réseaux, consommation des ressources, rupture de continuité écologiques, impacts sur les zones humides, pertes d'habitat pour différentes espèces du territoire, imperméabilisation de surfaces.

D'autre part, les enjeux liées au réchauffement climatique et à la vulnérabilité du territoire notamment sur la question des ressources en eau, sont des sujets essentiels à la pérennité du territoire dans les fonctions qu'il occupe actuellement à une échelle départementale et régionale qu'il faut appréhender pour orienter les politiques publiques à venir. Le rendement actuel du réseau d'eau de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey est de l'ordre de 70 % soit une perte moyenne d'eau produite autour d'1 million de m3 d'eau par an. Des efforts sont à produire pour améliorer ce rendement dans un contexte global de ressource qui s'amenuise sur les territoires.

La biodiversité représente un élément clé dans le patrimoine naturel du territoire, facteur de développement touristique et d'attractivité du territoire qu'il convient de préserver.

- Développer la stratégie de valorisation de la biodiversité du Bassin de Pompey
- Economiser l'eau sur le territoire : préserver la ressource à travers un usage raisonné et optimisé en étudiant la qualité du réseau et en engageant des travaux de rénovation du réseau d'eau public.
- Favoriser les projets permettant de capter d'avantage le Carbone
- Préserver le foncier agricole et naturel : Favoriser la densification des espaces consommés, Optimisation de l'espace urbain
- Déployer des stratégies de désimperméabilisations des sols et de d'infiltration à la parcelle des eaux de pluies

Zoom sur le sol	Limiter l'étalement urbain et la consommation foncière du territoire en tendant vers l'objectif du 0 artificialisation nette.
Zoom sur le carbone	Accompagner le déploiement d'entreprise travaillant le bois, favoriser le bois comme matériaux de construction

	Travailler en lien avec la Chambre d'agriculture via une convention sur la sensibilisation aux couverts végétaux Travailler avec l'ONF pour expérimenter des espaces de gestion différenciées au sein des boisements communaux Participer au projet TIGA : « Des hommes et des arbres », porté par la Métropole du Grand Nancy. Mobilisant chercheurs, entreprises et citoyens, ce projet a pour ambition de montrer comment un territoire et ses partenaires peuvent mieux exploiter la ressource forestière, et penser un nouveau modèle économique faisant de la forêt un véritable patrimoine vivant,
	Préserver ou recréer les continuités écologiques du territoire identifiées suite à
Zoom sur la biodiversité	 l'étude TVB: Inventaire des zones humides Passage à une déclinaison opérationnelle de la TVB étudiée dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal permettant de garantir la connectivité des espaces naturels Elaborer un diagnostic des 6 ENS du territoire en lien avec le cpie et le lancement d'inventaire participatif, ainsi que la CD 54 à travers du contrat de territoire Définir une feuille de route biodiversité pour la collectivité et les partenaires externes associés suite à la prise de compétence « gestion des espaces naturels remarquables » Continuer notre travail au sein du copil du Site Natura 2000 du « plateau de Malzéville »
Zoom sur l'eau	 EAU et Zones humides: Favoriser/inciter à la récupération et l'infiltration des eaux pluviales Réduire la consommation d'eau des bâtiments publics Achever l'inventaire des zones humides du territoire et Engager des opérations de dénaturalisation ou de reconquête des zones humides Continuer à promouvoir le 0 phyto et développer les bonnes pratiques dans les cimetières et les terrains de sports, les espaces fleuris (paillage, essence,), les fauchages Augmenter le rendement de réseau pour tendre vers un objectif de 90%: Poursuivre la démarche déjà engagée de Politique de réductions des fuites Désartificialiser les sols pour la maitrise des équipements publics et une meilleure gestion des eaux pluviales. Mener une étude sur la sécurisation de la ressource en eau à l'échelle du Bassin de Pompey
Cibles	-Maintenir à minima les puits Carbonne du territoire - Lutter et adapter le territoire face aux enjeux du changement climatique Sécurisation de la ressource en eau et baisse des consommations.
Documents de référence	- SRADDET - PLUI HD et SCOT - Etude TVB

MISE EN ŒUVRE			
Moyens techniques	Mobilisation du réseau d'acteurs territoriaux pour initier une dynamique commune – Lancement d'étude pour finaliser le plan d'action sur la TVB Lancement d'études générale sur la ressource en eau, lancement d'études sur la connaissance du réseau d'eau, finalisation de l'étude		

	déjà engagée sur la vulnérabilité du territoire face aux enjeux du
	changement climatique.
	Moyens financiers à définir et prioriser au vu des investissements à
Moyens financiers	prévoir pour la ressource en eau
	Contrat de territoire avec le CD54
Calendrier prévisionnel, périodicité, état	Student have a demales 2 manchaines amples
d'avancement	Etudes à lancer dans les 2 prochaines années.

	SUIVI						
Indicateurs (de suivi et d'évaluation)	 Consommation d'eau potable et d'eaux pluviales Inventaires réalisés Travaux de réhabilitation écologique Linéaire de continuités écologiques préservées Hectares protégés 						
	Impacts environnementaux AIR						
Évaluation Environnementale Stratégique	Conso° Energétique						
	EAU						
(Air/eau/paysage/biodiversité/santé/bruit	BRUITS						
	PAYSAGES						
	BIODIVERSITE						
	SANTE						

Axe 3 : Accompagner un développement économique moins carboné dans une logique d'économie circulaire

Sensibiliser les acteurs industriels et tertiaires

Porteur de l'action	Bassin de Pompey - EIT		
Partenaires	ADEME – association de chefs d'entreprise Val de Lorraine		
	Entreprendre – Association des commerçants Grand Air -		
	Chambre des Métiers et de l'Artisanat – Chambre du		
	Commerce et de l'Industrie – CAPEB - Région		
Pilotage de l'action	ADEME		
Supports d'application (CIT'ERGIE, agenda 21, etc)	Cit'ergie		

ENJEUX ET CONTEXTE

Les acteurs économiques sont pleinement concernés par les défis Air -Climat-Energie auxquels est confronté le territoire du Bassin de Pompey.

Cette implication se manifeste:

- Par leur responsabilité respective dans le niveau actuel de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques,
- Par la dépendance de leur activité au maintien d'un coût de l'énergie maîtrisé et à la préservation d'un environnement sain et viable à l'échelle du territoire (cette dernière dépendance se ressent de manière particulièrement prononcée dans des domaines comme l'agriculture et le tourisme);
- Par leur engagement et leur volonté de s'impliquer dans la transition énergétique et environnementale.

L'engagement du territoire dans la transition environnementale et énergétique représente ainsi une condition indispensable à la préservation, et au maintien de son activité économique.

Le secteur industriel représente 39% des consommations énergétiques du territoire, 26% des émissions de GES et représente 22% des emplois du territoire. De nombreuses actions sont engagées par ces industriels pour réduire leur empreinte carbone. C'est le cas pour les grands sites très consommateurs d'énergie. Il reste néanmoins un travail à réaliser sur les unités plus petites et de taille intermédiaires qui ne disposent pas forcément des moyens techniques et financiers pour engager leur transition.

Le Bassin de Pompey souhaite donc accompagner les entreprises dans leurs actions d'amélioration de la performance énergétique en relayant les formations existantes et en mutualisant les retours d'expérience, voire en proposant des prestations d'accompagnement mutualisées. L'enjeu de l'économie circulaire pour réduire la consommation de nouvelles ressources est également bien présent dans la stratégie de développement économique et la crise sanitaire vécue en 2020 et 2021 amène ces acteurs économiques à requestionner leur chaîne de valeur et d'approvisionnement de leur matière première en « relocalisant » tout ou partie de ces chaînes de valeur.

Cet objectif du PCAET a également pour objet de s'attacher à accompagner les artisans dans leurs actions d'économies d'énergie mais aussi les entreprises du bâtiment dans le développement de leur activité afin de répondre à la forte demande de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables du territoire.

- Réduire la Consommation énergétique des entreprises et les émissions de GES des activités économiques.
- Accompagner les entreprises dans la maîtrise de leurs consommations énergétiques, dans leurs projets de rénovation / réhabilitation / construction de bâtiments et dans leurs projets de production-consommation ENR
- Continuer à favoriser et développer les synergies / échanges de flux entre entreprises via l'EIT et notamment sous les enjeux environnementaux

Description des actions	 Nouvelles synergies à déployer sur les enjeux environnementaux (Travaux dans le cadre de l'EIT avec les entreprises et étudier l'intégration de la démarche économie circulaire (nouveau référentiel de l'ADEME), poursuite des actions déjà engagées), Mobilisation de la chaleur fatale des entreprises suite à l'étude de faisabilité réalisée par l'ADEME sur 2 entreprises du territoire dans le cadre de la démarche EIT Etudier la faisabilité d'un Réseau de Chaleur Urbain issu de la chaleur fatale. Actions à envisager à destination des commerces pour réduire/optimiser les consommations énergétiques et la gestion de leur flux entrant et sortant Valoriser les démarches énergie engagées par les entreprises et favoriser un retour d'expériences entre pairs au travers d'un club « climat » Accompagner les entreprises du bâtiment pour atteindre les objectifs de rénovation de l'habitat et de mise en oeuvre des EnR
Cibles	Industries, TPE, PME et commerçants
Documents de référence	LTECV (Août 2015), Loi Énergie Climat (Novembre 2019), SRADDET Grand Est (Janvier 2020)

MISE EN ŒUVRE			
Moyens techniques	 Une chargée de mission « transition » responsable de la démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale. Pôle environnement pour le projet « Méthanisation » Appui des réseaux d'entreprises Val de Lorraine Entreprendre et Grand Air pour la mobilisation des entreprises du territoire. Fédération départementale du Bâtiment et CAPEB pour les artisans du bâtiment. 		
Moyens financiers	- Fonction des projets développés.		
Calendrier prévisionnel, périodicité, état d'avancement	Démarche initiée en 2017 qui doit se poursuivre et s'intensifier sur les dimensions environnementales et d'économie circulaire.		

SUIVI				
Méthodologie (méthode et périodicité des contrôles) Dispositif qui prendra le relais de l'EIT (ex : club clim				
Indicateurs (de suivi et d'évaluation)	 Consommation d'énergie du secteur tertiaire et industriel Emission de GES et de polluants atmosphériques 			

- Consommation d'énergie du secteur industrie (hors branche énergie)
- Emission de GES et de polluants atmosphériques du secteur industrie (hors branche énergie)
- Nombre d'entreprises accompagnées
- Evaluation des économies réalisées par les entreprises accompagnées

Évaluation Environnementale Stratégique (
Air/eau/paysage/biodiversité/santé/bruit

Impacts environnementaux	-	-	0	+	++
AIR					
Conso° Energétique					
EAU					
BRUITS					
PAYSAGES					
BIODIVERSITE					
SANTE					

Axe 3 : Accompagner un développement économique moins carboné dans une logique d'économie Circulaire

Innover pour l'exemplarité et généraliser les pratiques d'excellence

Porteur de l'action	Bassin de Pompey
Partenaires	Val de lorraine entreprendre, CCI, Communes, Office du Tourisme
Pilotage de l'action	Bassin de Pompey
Supports d'application (CIT'ERGIE, agenda 21, etc)	Cit'ergie

ENJEUX ET CONTEXTE

Les acteurs économiques sont pleinement concernés par les défis Air-Energie-Climat auxquels est confronté le territoire du Bassin de Pompey.

Cette implication se manifeste:

- Par leur responsabilité respective dans le niveau actuel de consommation d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques,
- Par la dépendance de leur activité au maintien d'un coût de l'énergie maîtrisé et à la préservation d'un environnement sain et viable à l'échelle du territoire (cette dernière dépendance se ressent de manière particulièrement prononcée dans des domaines comme l'agriculture et le tourisme);
- Par leur engagement et leur volonté de s'impliquer dans la transition énergétique et environnementale;
- Par la cré<mark>ation d'un réseau d'entreprises labelisées RGE capable d'accompagner la rénovation et l'évolution du patrimoine local.</mark>

L'engagement du territoire dans la transition environnementale et énergétique représente ainsi une condition indispensable à la préservation, et à l'essor de son activité économique. Dans ce cadre, l'innovation doit être encouragée à la fois dans les process et sur l'activité existante, mais également dans les pratiques quotidiennes pour encourager les changements.

Pour cela, le Bassin de Pompey à travers de nombreuses actions et politiques peut être le moteur d'une transition ambitieuse

- **Eco-conditionnalité et clauses environnementales** dans toutes les démarches publiques et politiques publiques systématiques (subvention, appel à projet, marchés publics...)
- Incitation à l'engagement de tous les acteurs dans une dynamique vertueuse de territoire.
- Sensibilisation des agents du service publique

- Continuer les rituels prévus dans le cadre de la labélisation ISO 14001 et étendre les sujets : (chauffage, électricité, mobilité...)

Gestion des impressions Bassin de Pompey

Evolution de la consommation de papier par agent administratif:

Réduction de la
consommation de
papier par agent
administratif

2015	2016	2017		2018
Résultats	Résultats	Objectifs	Résultats	Objectifs
25,95 kg	23 kg	25 kg	810 ramettes (682 hors restauration) 25,2 kg	25 kg

Bonnes pratiques pour réduire vos consommations :



- "To print or not to print?": Est-il réellement nécessaire d'imprimer ce document?
 Ne puis-je pas le relire à l'écran?
- Imprimez toujours recto/verso vous pouvez le paramétrer en standard sur votre ordinateur et/ou imprimante.
- Corrigez d'abord vos documents de travail à l'écran avant de les imprimer.
- Imprimez 2 pages par feuille lorsqu'il s'agit de documents de travail.
- Récupérer les feuilles imprimées sur une seule face et en faire des blocs-notes (sauf documents confidentiels).

Bassin de Po∕∕∕`pey

C'est ma vie, c'est mon territoire!

- Engager une politique de sobriété numérique: formation des agents, réduction du poids de notre site internet et des Boites aux lettres électroniques, dématérialisation contrôlée.
- Renforcer la démarche achat public durable : Mettre en place un plan d'actions pour des achats intégrant des critères énergétiques et climatiques (à l'échelle de la CC et des communes -) Eco-conditionnalité systématique
- Création d'un fonds pour le financement d'actions innovantes en faveur du
- Mettre en place une stratégie cohérente d'économie circulaire
- Mener une réflexion sur un Budget communautaire « air/climat/energie » : continuer la mise en valeur des montants couvrant les mesures liées à la politique air/climat – Travailler l'Intracting
- Relayer auprès des acteurs touristiques les démarches énergie environnement et structurer un tourisme responsable
- Développer l'éco-tourisme (structures et offre)

Cibles

Description des actions

- Baisse des émissions directes et indirectes des GES et exemplarité des collectivités territoriales

- Mobilisation des acteurs du territoire pour s'engager vers une démarche

Documents de référence

- Catalogue des synergies de l'EIT

- Référentiel ADEME de l'économie circulaire

MISE EN ŒUVRE				
Moyens techniques	 Une chargée de mission « transition » responsable de la démarche d'Ecologie Industrielle Territoriale. Réseau de Val de Lorraine Entreprendre pour la mobilisation des entreprises du territoire. 			
Moyens financiers	Fonction des projets développés.			

Calendrier prévisionnel, périodicité, état d'avancement

Démarche initiée en 2017 qui doit se poursuivre et s'intensifier sur les dimensions environnementales et d'économie circulaire.

SUIVI						
- Perdurer le budge actions ayant un li Méthodologie (méthode et périodicité des contrôles) - Mise en place permettant de initiative publics e vue environnement		in lien a e d'un e s'ass cs est b	avec la s référe surer c pien exe	tratégie entiel (que to	e cf. Fic us pro	he n°2) jets ou
Indicateurs (de suivi et d'évaluation)		és avec clauses environnementales nsibilisations/causeries				
	Impacts environnementaux		-	0	+	++
	AIR					
Évaluation Environnementale Stratégique	Conso ^o Energétique					
	EAU					
Air/eau/paysage/biodiversité/santé/bruit	BRUITS					
	PAYSAGES					
	BIODIVERSITE					
	SANTE					

Fiche 11 Axe n°4 : Aménager un territoire durable : bien vivre au Bassin de Pompey

Construire un territoire à Energie positive

Porteur de l'action ADEME	
Partenaires	ENEDIS, GRDF, SDE 54, Multipôle sud Lorraine, Région, LER/GECLER, Communes, Chambre d'Agriculture, investisseurs
Pilotage de l'action	Bassin de Pompey
Supports d'application (CIT'ERGIE, agenda 21, etc)	Cit'ergie

ENJEUX ET CONTEXTE

Selon l'étude de potentiel en Energie renouvelable à l'échelle du territoire du SCoT SUD 54, le territoire possède un potentiel de production d'EnR total de **519GWh** (Géothermie, Eolien, Solaire Photovoltaïque, Hydraulique, Biomasse Bois, Chaleur Fatale, Solaire thermique et Méthanisation).

Avec une production locale de 96 GWh pour une Consommation d'Énergie Finale de 1 659 GWh en 2017, Le Bassin de Pompey couvre un peu moins de 6% de ses besoins en énergies à partir de ses gisements propres. Bien qu'une baisse significative de la consommation du territoire (Consommation divisée par 3) définisse l'axe le plus important, l'augmentation de la production EnR (Production actuelle multipliée par 5) représente le second élément pouvant soutenir l'hypothèse TEPos 2050.

L'évolution envisagée se repose sur l'exploitation durablement optimisée de chaque ressource à la portée du territoire, tout en veillant sur l'équilibre des réseaux de distribution et de transport d'énergie. Un mix énergétique développé et adapté est la clé permettant de palier à l'intermittence de certaines ressources EnR

OBJECTIFS

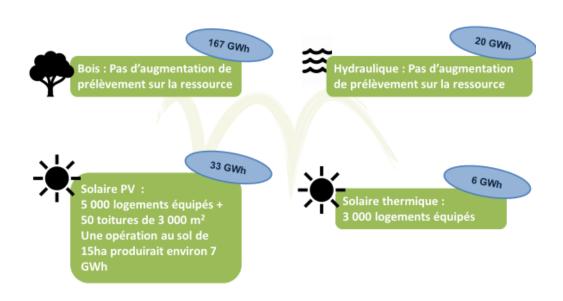
	Consommation total territoire	Consommation du territoire ENR	Production ENR du Territoire (1)
Actuel	1 660 GWh	205 GWh	96 GWh
Objectifs Bassin de Pompey	1178 GWh	393 GWh = 33% de la consommation	226 GWh = 20% de la consommation

MULTIPLIER PAR 2 LA PRODUCTION D'ENR d'ICI 2030 ET PAR 5 d'ICI 2050

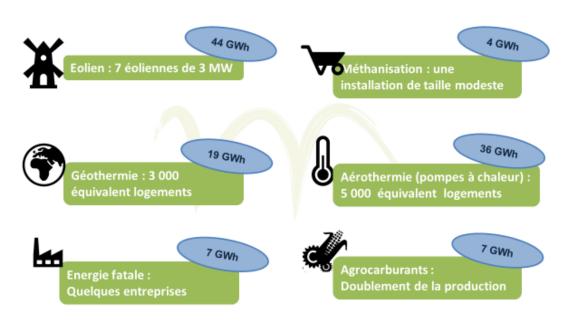
- Ecriture d'un outil de planification énergétique territorial permettant d'atteindre une part d'EnR représentant au minimum 32% des consommations d'énergie en 2030, et l'autonomie énergétique en 2050 en exploitant le potentiel identifié dans l'étude du Scot
- Développer le mix énergétique
- Accompagner et suivre les projets autour du développement de l'ensemble des Énergies Renouvelables autres que publics

- Favoriser la mobilisation des différents acteurs
- Favoriser les raccordements des sites de production EnR aux réseaux
- favoriser l'émergence et développer les initiatives citoyennes
- L'union fait la force : travailler avec nos voisins et les acteurs du territoire
- veiller à l'équilibre des réseaux de transport et de distribution d'énergie (électricité, gaz et réseaux de chaleur)

Production d'EnR à l'horizon 2030



Production d'EnR à l'horizon 2030



Description des actions

- Définir la stratégie d'investissement de la collectivité pour le développement des EnR.

	 Optimiser les filières de production de la collectivité et faire évoluer la demande : structuration de la Filière Bois et développement des Chaufferies Biomasse Bois sur le territoire
	 Mettre en place un schéma directeur des énergies et des réseaux de chaleur en partant de l'étude menée sur les réseaux de chaleur
	 Faciliter l'accès aux EnR pour les particuliers par soutien financier selon la pertinence des projets
	 Envisager au moins une installation EnR pour chaque réaménagement ou construction de structures (Exemple Déchetterie Communautaire)
	 Cadastre solaire (étude menée par le PETR) : développer les potentialités identifiées sur les bâtiments publics et le promouvoir auprès des habitants
	 Porter une étude sur l'identification et la localisation des demandes en énergies par vecteur, avec différentes propositions d'alternatives renouvelables.
	- Développement de l'unité de méthanisation sur le territoire
	- Etudier les possibilités d'Appel à manifestation d'intérêt à notre échelle ou celle du PETR, plus particulièrement pour le photovoltaïque et l'éolien
	- Initier des projets citoyens avec LER, travailler sur le financement participatif
	- Travailler au déploiement de réseau de chaleur urbain.
Cibles	L'ensemble des acteurs de l'émergence de projets EnR sur le territoire : Citoyens, Communes, agriculteurs, industries,
Documents de référence	LTECV (Août 2015), Loi Énergie Climat (Novembre 2019), SRADDET Grand Est (Janvier 2020)

MISE EN ŒUVRE			
Moyens techniques	Chargé de mission transition – Appuis technique PETR		
Moyens financiers	Etude d'opportunité Investissement sur projets divers (Méthanisation, Réseau de Chaleur, Production d'ENR)		
Calendrier prévisionnel, périodicité, état d'avancement	Elaboration tout au long du PCAET – Etude réseau de chaleur finalisée, déchetterie finalisée, lancement du projet de méthanisation, lancement des démarches citoyennes		

	SUIVI
Indicateurs (de suivi et d'évaluation)	 Nombre de sites EnR total par source raccordés aux réseaux Nombre de sites EnR par source raccordés annuellement aux réseaux Puissances en EnR raccordées et cumulées par source (kWc)

- Production EnR annuelle par source (MWh)
- Nombre d'actions d'incitation en faveur du développement des EnR
- Nombre de projets de développement de la géothermie et du solaire thermique
- Couverture EnR du territoire sur la Consommation d'Energie Finale
- Pourcentage d'EnR dans la consommation de carburant sur le territoire
- nombre de poste d'autoconsommation total et par an.
 - Réduction de la dépendance aux énergies fossiles :
 Préservation des ressources, diminution des émissions de GES et de polluants atmosphériques
 - Altération du potentiel paysager
 - Impacts sur la biodiversité en fonction des projets
 - Impacts sur la population en fonction des projets (bruits, odeurs)

Impacts
environnementaux

AIR

Conso° Energétique
EAU
BRUITS
PAYSAGES
BIODIVERSITE
SANTE

Évaluation Environnementale Stratégique

Air/eau/paysage/biodiversité/santé/bruit

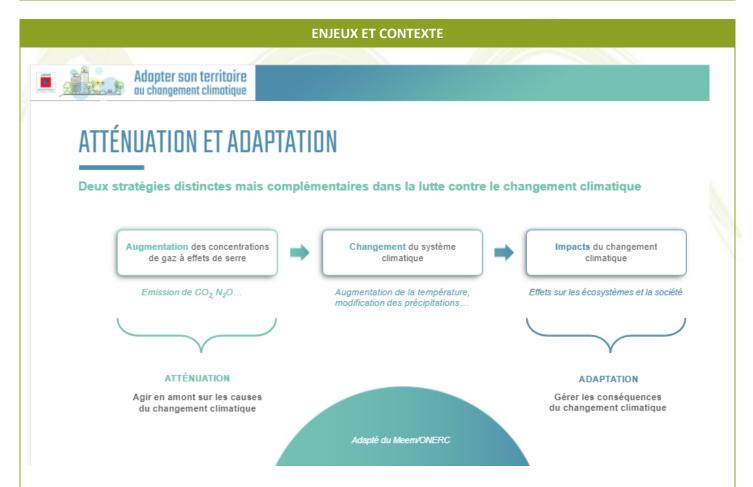
Chaque projet d'énergie renouvelable devra faire l'objet d'une analyse environnementale amont afin de veiller à ne pas impacter l'ensemble des cibles environnement identifiées ci-dessus

	FACTEURS-CLÉS
	 Implication et collaboration de l'ensemble des acteurs, Existence de co-financements,
Réussite/Facilitateurs	- Associer la population et les acteurs locaux le plus en amont possible,
	 Acceptation locale du projet d'énergie renouvelable.

Fiche 12 Axe 4 : Aménager un territoire durable: bien vivre au Bassin de Pompey

Prévenir les conséquences du changement climatique : Consolidation et mise en œuvre d'une stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique ambitieuse

Porteur de l'action	Bassin de Pompey	
Partenaires	AERM – OFB – ONF – CA 54 – ADEME – Météo France – CCI – Chambre d'Agriculture régionale et départementale	
Pilotage de l'action	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASISN DE POMPEY	
Supports d'application (CIT'ERGIE, agenda 21, etc)	Cit'ergie	



Atténuer : Limiter l'ampleur du changement climatique en limitant ou réduisant les émissions directes et indirectes de gaz à effets de serre : réduire la consommation d'énergie, améliorer les performances énergétiques et l'utilisation des ressources renouvelables.

S'adapter : accroitre le domaine de viabilité et la résilience des systèmes socio-économiques et environnementaux face à l'évolution des contraintes climatiques en repoussant le seuil critique de vulnérabilité, via des efforts et des ajustements supplémentaires.

La lutte contre le changement climatique nécessite des modifications profondes des pratiques individuelles et collectives afin d'améliorer significativement le bilan des émissions de gaz à effet de serre. Ces modifications de pratiques ont pour objectif l'atténuation du changement climatique. Toutefois, malgré les efforts engagés en matière

d'atténuation, l'évolution du climat va se poursuivre (en raison de l'inertie du système climatique), et le renforcement des évènements climatiques, extrêmes et moyens, nécessite également d'agir. Pour ce faire, une prise en compte de ces changements de conditions climatiques doit intervenir dans l'aménagement du territoire, dans les processus de prise de décision, et dans les façons de faire et de penser, à l'échelle individuelle et collective. C'est ce deuxième ensemble de modifications qui constitue l'adaptation au changement climatique.

Une première étude sur la vulnérabilité a été réalisée dans le cadre du diagnostic du PCAET (réalisée en interne). Etude généraliste, l'objectif aujourd'hui est de la compléter et d'aller plus loin, en ayant recours à une expertise externe, afin de soutenir une démarche d'adaptation à laquelle nous souhaitons donner un caractère plus approfondi.

En effet, si l'étude de vulnérabilité d'un territoire est un préalable à l'élaboration d'une stratégie d'adaptation, l'idée est aujourd'hui d'aller au-delà pour concevoir un véritable plan d'actions stratégique et opérationnel, et de passer à la mise en œuvre après approbation officielle par les élus.

Une approche intégrée est visée, où l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans nos politiques existantes sera favorisée (développement durable). L'enjeu étant de renforcer la stratégie territoriale Energie-Climat pour atteindre les objectifs, globaux et spécifiques au changement climatique, inscrits dans la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte d'ici 2030 en les territorialisant.

La collectivité, dans le cadre de son étude actuellement en cours, analyse les impacts potentiels du changement climatique et la vulnérabilité de son territoire et définit une stratégie.

Les sujets abordés sont par exemple :

- gestion des risques (inondation, érosion, etc.), en lien avec les Plans de Prévention des Risques par exemple
- adaptation des normes constructives (confort d'été) et lutte contre les îlots de chaleur
- sécurité de la population et des touristes
- sécheresse, feux de forêt
- limitation du recours à la climatisation des bâtiments
- impact sur l'approvisionnement en eau et plus généralement sur les réseaux d'eau
- impact sur les activités agricoles et industrielles
- impact sur les moyens de production d'énergie conventionnels et renouvelables

Ces sujets sont abordés avec les acteurs locaux et les conclusions seront intégrées dans la stratégie climat-air-énergie de la collectivité.

OBJECTIFS

Concevoir et promouvoir un programme d'adaptation au changement climatique permettant de :

- Renforcer et structurer la prise en compte de l'adaptation au changement climatique dans les actions de la collectivité
- Anticiper et réduire la vulnérabilité du territoire et des populations
- Penser l'espace urbain pour préserver la qualité de vie
- Préserver les milieux et les ressources
- Evaluer l'exposition du territoire au phénomène de changement climatique ;
- Evaluer la sensibilité présente et future au changement climatique ;
- Déterminer les niveaux de vulnérabilité et les classifier ;
- Construire la stratégie du territoire en matière d'adaptation
- Construire et engager le territoire dans un plan d'adaptation au changement climatique.
- Préparer les mutations (résilience des systèmes environnementaux, sociaux et économiques mais aussi opportunités apportées par le changement climatique)
- Identifier les enjeux du territoire, les vulnérabilités et les actions engagées dans les différentes thématiques liées (prévention et gestion des risques naturels et sanitaires – eau, canicule, pollution de l'air, retrait – gonflement des argiles, ruissellement, eaux pluviales, conditions de travail...; ressource en eau; biodiversité

- et écosystèmes ; volet économique avec notamment l'agriculture et l'alimentation ; infrastructures, équipements et aménagements urbains, ...)
- Réaliser un programme d'actions dédié permettant de renforcer les actions existantes et d'en développer des nouvelles
- Conforter et structurer le volet prévention des risques et les actions à mener sur les autres secteurs sensibles (biodiversité, agriculture, ressource en eau, ...)
- Renforcer l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les documents de planification (SCOT, PLUi), les opérations d'aménagement, les constructions bioclimatiques, ...

Au travers de cette étude, il est souhaité pouvoir disposer d'un **outil partagé et opérationnel** pour mettre en œuvre une **stratégie d'adaptation territorialisée.** Les objectifs à atteindre seront évolutifs, chaque étape du plan conduisant à enclencher la suivante. L'animation et le suivi de ce plan d'actions seront donc des points clefs à intégrer dès à présent

Objectifs de l'étude

Engager le territoire dans la voie de l'adaptation au CC

- · Conforter l'analyse des vulnérabilités précédemment menée
- · Partager et rendre ce diagnostic parlant auprès des élus
- Co-construire la stratégie d'adaptation du Bassin de Pompey, et la décliner en actions opérationnelles
- Définir des indicateurs de suivi et d'évaluation permettant de faire évoluer la stratégie et le plan d'action

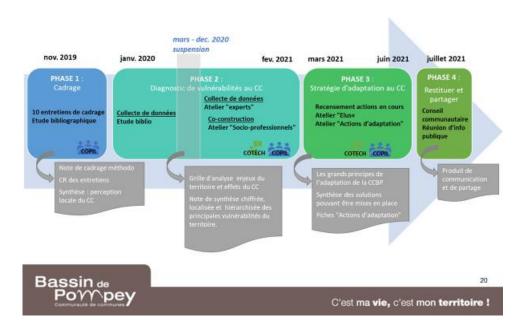
Soutenir une démarche d'adaptation à laquelle nous souhaitons donner un caractère plus approfondi : concevoir un véritable plan d'actions stratégique, opérationnel et propre au Bassin de Pompey



Description des actions	Finaliser l'étude prévue pour fin 2021 Intégrer le programme d'actions dans la stratégie Air/climat/énergie Zoom sur les 1 ^{er} s résultats des groupes de travail (cf. ci-après)
Cibles	L'ensemble des acteurs du territoire
Documents de référence	LTECV (Août 2015), Loi Énergie Climat (Novembre 2019), SRADDET Grand Est (Janvier 2020)

MISE EN ŒUVRE		
Moyens techniques et humain	Etude en cours et recrutement d'un chargé de mission pour l'animation et le pilotage du plan	
Moyens financiers	Budget alloué en fonction du programme d'actions (Etude 25 K€)	

Déroulement de l'étude



SUIVI						
Méthodologie (méthode et périodicité des contrôles)	Intégration	du plan	ning iss	u de l'é	tude	
Indicateurs (de suivi et d'évaluation)	 Développement d'un plan d'action Evaluation des impacts et adaptation du territoire aux changements climatiques. 					
	Impacts environnementaux		-	0	+	++
Évaluation Environnementale Stratégique	AIR Conso° Energétique					
Air/eau/paysage/biodiversité/santé/bruit	BRUITS PAYSAGES					
	BIODIVERSITE SANTE					





Vulnérabilités du territoire du Bassin de Pompey face aux changements climatiques, quelles adaptations ? Définir la stratégie et le plan d'actions

Compte-rendu Atelier « Socio-professionnels » du 19 février 2021

Participants

Structures	Nom	Fonction
ADEME	Cécile Jacques	
ONF local	Benoit Domicille	
Chambre d'Agriculture Grand Est	Laetitia Prevost	
Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle	Louyot Annelise	
CCI AE	Fabienne Cironneau	
ссі	Amandine Amat	Projet Clim'Ability
ссі	Christelle Richy	
VNF	Stéphane Barelli	
VNF	Xavier Lugherini	
CC Bassin de Pompey	Damien Bedel	Directeur Services Eau et assainissement
CC Bassin de Pompey	Bruno Pellerin	Infrastructures, déplacements et équipements
CC Bassin de Pompey	Laura Lafaure	Habitat & aménagement urbain
CC Bassin de Pompey	Jérôme Reymond	Service économie / entreprise
CC Bassin de Pompey	Carine Veith (Remplace Nathalie Richard)	Patrimoine et efficience énergétique
CC Bassin de Pompey	David Arizzi	Action sociale communautaire & Prévention / Santé
CC Bassin de Pompey	Myriam Fremion	Sport / Loisir Culture et tourisme
CC Bassin de Pompey	Marc	Responsable piscine
CC Bassin de Pompey	Nolwenn Genuit	Ecologie industrielle et territoriale
CC Bassin de Pompey	Baptiste Guyomarch	Mobilité douce
CC Bassin de Pompey	Séverine Badina	Chargée mission projet complexe
CC Bassin de Pompey	Jean Munier	Directeur Territoire durable
CC Bassin de Pompey	Marie Geoffray	
ACTeon	Camille Chanard	
ACTeon	Camille Parrod	

Contexte de l'étude et objectifs de l'atelier

Cet atelier de travail réunit les acteurs socio-professionnels intervenant sur le territoire de la Communauté de communes du bassin de Pompey. Il a pour objectif de mobiliser l'intelligence collective pour donner des résultats robustes et fidèles à la réalité du terrain qu'il n'est pas possible d'obtenir en une seule analyse bibliographique. Il sera l'occasion de partager des constats sur les impacts du changement climatique, de réfléchir collectivement sur la déclinaison opérationnelle de solutions pour s'adapter au réchauffement climatique, sans uniquement subir cette évolution mais en faisant une force.

Les enjeux économiques, agricoles, naturels, sur les habitations, les ressources, les services seront évoqués pour préparer le Bassin de Pompey à l'élaboration d'un projet de territoire qui intégrera la déclinaison de toutes ces stratégies d'adaptation à décliner collectivement. Il s'agit maintenant de trouver des politiques pour se réinventer.

L'étude de vulnérabilités est réalisée dans le cadre du PCAET de la communauté de communes, et en parallèle de la labellisation Cit'ergie. Elle doit aboutir à la rédaction puis la mise en œuvre d'un plan opérationnel pour conduire la stratégie air-climat-énergie. L'atténuation ne suffit pas, il faut préparer le territoire à encaisser le choc et mieux rebondir. Être dans l'anticipation, demande de changer certaines pratiques, de façons de travailler, et doit impliquer tous les services de la collectivité. Il sera essentiel d'avoir mis tous les garde-fous en amont pour que les décisions soient cohérentes avec les changements auxquels on doit se préparer.

La perception du changement climatique par les participants Restitution des discussions en plénière

Les participants sont invités à réagir à trois affirmations concernant leur perception du changement climatique dans leur activité :

- o Le changement climatique aura un impact sur mon secteur d'activité;
- o J'ai déjà observé des conséquences du changement climatique dans mon secteur d'activité;
- o J'ai déjà changé mes pratiques pour faire face au changement climatique.

Les discussions permettent de mettre en exergue plusieurs évolutions.

Une évolution des pratiques et des procédés

Les pratiques changent et doivent composer avec de nouvelles conditions climatiques, la modification des ressources (en quantité et en qualité) et une évolution des usages.

Les missions sont réorganisées et les manières de faire changent services de la communauté de communes. Le service sport et loisir en particulier dit avoir passé le "cap de l'adaptation" à l'été 2020 dans la gestion des piscines.

Dans les process industriels, les impacts sont présents à tous les stades : approvisionnement en matières premières, conception et livraison des produits, impacts sur la clientèle selon la saison. La chambre de commerce et d'industrie signale que la thématique du changement climatique et de l'adaptation est de plus en plus prise en compte par les entreprises.

Le monde agricole est également de plus en plus impacté, avec des successions de pénuries puis d'excès d'eau. Les conséquences sont de plus en plus prégnantes et avérées depuis plusieurs années.

La navigation fluviale est fortement impactée par la ressource en eau, en particulier pour les canaux petit gabarit qui sont sensibles que les grandes rivières comme la Moselle. L'année 2020 a par exemple été marquée par 2 étiages, dont le 1^{er} est intervenu dès le mois d'avril, nécessitant une attention plus importante dans la gestion de la voir d'eau par VNF pour le passage des bateaux (et pour ne pas fermer la navigation).

Une évolution des conditions de travail

La santé et la sécurité des salariés est un enjeu fort, qui devient très prégnant pour ceux qui travaillent à l'extérieur, mais aussi ceux qui travaillent dans des locaux qui ne sont pas adaptés. L'organisation du travail en entreprise doit globalement être repensé pour intégrer le changement climatique. Un programme d'action est proposé par la CCI (NOE – Nouvelle entreprise efficace en carbone) pour qu'elles puissent acheter et proposer des services bas-carbone.

Une évolution des métiers

Les métiers doivent intégrer de nouvelles spécialités. Par exemple dans le secteur du bâtiment ou de l'aménagement urbain. Les services de la communauté de communes doivent répondre techniquement aux habitants qui sont de plus en plus demandeurs de conseil pour se protéger de la chaleur en été (et toujours du froid en hivers) tout en construisant un discours commun pour éviter la mauvaise adaptation autour des solutions immédiates (climatiseurs et piscines individuelles par exemple).

De nouveaux métiers sont apparus au cours de ces dernières années. A VNF par exemple, un marinier a été embauché afin d'entretenir les canaux (canal de la Marne au Rhin en particulier) et de limiter le développement des algues, ce qui entraine un coût additionnel en termes d'entretien.

Une évolution à mettre au premier plan

La réflexion sur l'adaptation doit se faire un niveau global et s'interroger sur l'équilibre économique des opérations à long terme. Il s'agit d'un changement de paradigme général, afin de changer les idées et les pratiques et de mettre l'enjeu environnemental et climatique au premier rang des réflexions.

La collectivité a un rôle majeur à jouer dans la mobilisation des parties prenantes. Une réflexion doit être menée sur la manière dont les différents acteurs pourraient être associés, dont les changements de pratiques auprès des entreprises pourraient être prescrits, dont les process pourraient changer radicalement, dont les partenariats pourraient être mis en place afin que les nouveaux aménagements soient bénéfiques à tous.

La notion d'adaptation au changement climatique doit être clarifiée : anticiper et mieux vivre les changements à venir ; réfléchir pour que l'activité puisse perdurer malgré l'évolution du climat. Un travail de communication doit être réalisé afin d'amener les acteurs à passer du stade de l'atténuation à celui de l'adaptation, en fonction de leurs intérêts et de leur logique de fonctionnement.

Trouver des solutions pérennes, allant au-delà de solutions ponctuelles qui permettent de répondre à une crise. Réfléchir à l'échelle d'une filière ou d'un secteur, sur le temps long et sans nuire à l'activité (à la production d'une entreprise par exemple).

L'adaptation nécessite des choix politiques forts.

Comment mesurer les impacts du changement climatique ? Restitution des discussions en groupe de travail

Les participants sont invités à réfléchir aux impacts du changement climatique sur leurs activités :ce qui est déjà observé, ce qui est attendu, afin d'enrichir la réflexion avec des exemples concrets.

Des hivers plus doux

Pour l'agriculture, une modification des itinéraires culturaux : semis plus tôt, récolte plus tôt, mise en place de nouvelles variétés et développement de bactéries ayant des conséquences sur les surfaces agricoles.

Une reprise de végétation plus précoce nécessitant une adaptation dans l'entretien des espaces verts.

En forêt, une augmentation des maladies ou présence d'insectes nuisibles (chenilles processionnaires).

Une perte de technicité dans l'activité déneigement, ainsi que dans le matériel disponibles (du matériel coûteux qui ne sert pas souvent). Un service à repenser et à réorganiser, à prendre en charge par d'autres structures (agriculteurs, entreprises ayant des tracteurs...)

Pour le tourisme, une activité hivernale à adapter (marchés de Noël, cyclotourisme...) : des hivers plus doux mais très humides.

Des économies d'énergie réalisées dans le patrimoine public et privé, grâce à la réduction des besoins en chauffage. Dans ce cadre, les régulations de chauffages doivent être optimiser pour s'adapter aux intersaisons beaucoup plus longues.

Des étés plus chauds et plus longs

Des conditions de vie dégradées en cœur de ville (ilots de chaleur) nécessitant une adaptation des logements et de l'espace public. Des habitants qui ne veulent plus vivre en ville et qui recherchent le pavillon individuel, avec des conséquences sur le marché du logement ; l'installation de piscines individuelles...

Des conditions de travail plus difficiles, en extérieur comme en intérieur, nécessitant des adaptations des modes de fonctionnement : adaptation des horaires de travail ; demande de rafraichissement des postes de travail (climatisation en particulier) ; accès à l'eau nécessaire pour les employés dans le cadre de leurs missions quotidiennes ; mise en place de télétravail...

Des solutions techniques à mettre en œuvre dans les entreprises, pour refroidir certains moteurs ou pour faire face à la surchauffe des ordinateurs et des réseaux.

Des pics de pollution obligeant à réguler la circulation motorisée, mais rendant les déplacements "actifs" (à pied, à vélo) plus difficiles.

En agriculture, des problèmes d'évaporation extrême des cultures et des prairies. Les pratiques d'agroforesterie (implantation haies et d'arbres dans les cultures) permettent la création de zones d'ombre et aident les écosystèmes à être plus résistant aux excès pluie et aux sécheresses. Ces

pratiques se développent de plus en plus (voir ce qui existe sur CCBP, mais aux alentours, des agriculteurs testent ces systèmes et commencent à être experts).

Pour l'élevage, des animaux soufrent plus des températures élevées que des températures froides.

Une forêt très impactée : des arbres sensibilisés qui sont attaqués par nuisibles, et cassent sous le poids de la neige

Dans les cours d'eau, et particulièrement les canaux navigables, une prolifération d'algues nécessitent un entretien coûteux (passage d'un bateau pour nettoyer).

Le stockage de certaines matières à mettre à l'abri : le stockage de palettes en zones extérieures par les supermarchés devra être repensé afin d'éviter la prolifération de bactéries ((construction d'abris entraînant des coûts supplémentaires).

Une activité touristique adaptée.

Des ressources en eau plus rares / des sécheresses

Un questionnement sur le partage de la ressource en eau et avec des arrêtés préfectoraux imitant l'usage de l'eau. Qui alimenter en priorité (industriel, piscine, nettoyage des bus...) ? les ressources en eau sont limitées, avec une forte interdépendance.

Une baisse, voire une rupture d'approvisionnement en eau (en quantité et en qualité) des gros consommateurs industriels, avec un arrêt ou une baisse de production. Certaines problématiques ponctuelles déjà existantes qui devraient s'accentuer. Un travail collectif CCBP et PRO d'accompagnement des professionnels à envisager.

Pour les entreprises qui passent par les voies navigables, une rupture dans la chaine d'approvisionnement voire dans la commercialisation, car un arrêt possible de la navigation principalement pour les petits gabarits.

Une évolution des cultures: de plus en plus de légumineuses qui remplacent les céréales. Les rendements des productions classiques (blé, colza, orge) diminuent: le maïs souffre de la sécheresse dès le mois de juillet; le colza d'excès d'eau et du gel tardif. Les cultures de printemps (pois, légumineuse, tournesol...) sont privilégiées pour faire face aux étés plus secs, de nouvelles cultures sont testées (le sorgho par exemple, avec d'autres variétés que dans le sud de la France), et un travail est réalisé avec les semenciers et les instituts techniques pour identifier de nouvelles variétés.

Des cultures maraîchères fragilisées, à la fois par un stress hydrique important (besoin d'eau dès le printemps) et par un risque inondation accru.

Des élevages qui souffrent d'un problème d'alimentation en eau.

Un questionnement sur la nécessité de faire appel à d'autres capatges.

Des risques naturels plus importants (inondation, retrait gonflement des argiles...)

Une interrogation concernant la localisation des activités, et plus particulièrement des services publics et de leurs voies d'accès (pompier, déchetterie...) en zones inondables. Des entreprises (y compris les commerçants) régulièrement inondées (stock perdu, machines abimées...)

Des infrastructures plus fragiles et moins pérennes face au risque de retrait-gonflement des argiles, et des fissures très couteuses à réhabiliter. De appels de plus en plus nombreux chaque année pour connaître les démarches à suivre en cas de problème. Les règles sont plus importantes dans le nouveau PLUi pour les constructions neuves ; en revanche il n'y a pas de solution pour les bâtiments anciens.

La mise en place de programme de prévention contre les inondations (PAPI).

Des inondations d'installations techniques plus fréquente.

Un impact sur la navigation touristique.

Une fermeture plus fréquente des espaces publics.

Le développement d'espèces invasives ou de "nuisibles".

Une coupure des voies vertes.

Un changement climatique global entraînant...

- ... un coût de l'inaction / de la non-adaptation à évaluer.
- ... des procédures d'aménagement plus complexes et plus longues à mettre en œuvre
- ... un changement dans l'humeur des individus.

Pistes d'actions à mettre en place

Sensibiliser sensibiliser sensibiliser:

- Dans les actions de la collectivité : quel que soit le sujet, regarder les incidences des décisions sur ces sujets, donner en vie au politique de s'engager fortement nécessite un changement de pratique, une autre façon de gouverner, transformer les façons de faire (cf. économie circulaire).
- Les particuliers et les professionnels.
- Les enfants à travers dans interventions dans les écoles.

S'appuyer sur les bonnes pratiques, créer un réseau "retours d'expériences" entre les acteurs, mettre en avant les choses concrètes, les démarches inspirantes. Favoriser les échanges et témoignages entre paires, la démonstration par l'exemple, montrer ce qui fonctionne.

Interroger les possibilités de l'incitation et de la contrainte, par rapport à la sensibilisation. Par exemple, comment inciter les entreprises à améliorer leur performance énergétique en maitrisant la hausse des consommations estivales ?

Changer les pratiques de la collectivité en termes d'organisation, changer d'échelle :

- Intégrer des gardes fous dans les axes de réflexion/prise de décision pour s'assurer que l'enjeux du changement climatique est pris en compte.
- Proposer une lecture interne partagée de cahier des charges : définir une check-list des points auxquels faire attention pour sensibiliser tous les agents et à traduire dans cahier des charges et AMO. Un outil qui permet de ne rien oublier, savoir à qui s'adresser, une procédure interne à intégrer!
- Créer des postes "transversalité" (sur la base des EIT).
- Etudier le coût des dommages et de l'inactions.

S'appuyer sur les outils et études sectorielles déjà existantes (Diagnostic Clim'Ability Design développé par la CCI Alsace et Météo-France pour les entreprises par exemple).

Entrer sur un sujet précis et cibler des actions phares à mettre en œuvre : semble insignifiant, mais dimension globale qui permet d'accrocher plein de sujets, permet de faire avancer les choses. Des exemples concrets pour mieux gérer, mieux utiliser, mieux recycler, pour meilleure adaptation. Traiter les sujets de manière transversale.

- Bâtiments bioclimatiques dans la conception, flexibles dans les utilisations, favoriser la végétalisation des façades (ex. Bordeaux...)
- Utilisation de la ressource en eau : diversifier les ressources en eau potable, faire une importante campagne de sensibilisation sur a consommation d'eau, mener des réflexions sur la gestion et l'arrosage des espaces verts, le recyclage de l'eau de vidange des piscines.
- Mobilité : mettre en place un plan vélo ambitieux, accompagner les déplacements doux, améliorer le maillage des transports en commun.
- Mise en place d'îlots de fraicheur, végétalisation et désimperméabilisation de certains espaces (cours d'école, parkings, cimetières...)
- Fonctionnement de la ville : adapter les jours de fermeture et les horaires de travail en été.

Fiche 13

Axe 4 : Aménager un territoire durable: bien vivre au Bassin de Pompey

Développer une agriculture/sylviculture et une alimentation durable

Porteur de l'action	Bassin de Pompey
Partenaires	Chambre d'agriculture – ONF – CD54 (PAT)
Pilotage de l'action	Chambre d'agriculture – ONF – CD54 (PAT)
Supports d'application (CIT'ERGIE, agenda 21, etc)	Cit'ergie, PLUi, PAT

ENJEUX ET CONTEXTE

L'agriculture et la sylviculture sont des activités fortement concernées par le changement climatique l'adaptation des pratiques et des systèmes est donc un enjeu majeur.

L'agriculture est aussi source de solutions au travers son potentiel de production d'énergies renouvelables, par sa contribution au mix énergétique (méthanisation, photovoltaïque, éolien, bois énergie, ...) et son potentiel de stockage du carbone (Haies, prairie, sols, ...). Elle apporte au territoire et au-delà, une alimentation diversifiée, saine et de qualité.

L'agriculture représente 86 500 ha de SAU et occupe en moyenne 53% du territoire du Pôle Métropolitain, elle concerne 1096 exploitations agricoles. Pour le Bassin de Pompey, la part est moindre avec seulement 19 exploitations agricole pour une SAU couvrant environ 27 % du territoire. Constat est fait sur le territoire d'une baisse de 611 ha depuis 1960, passant de 3628 ha de SAU à 3017 ha en 2010 soit une baisse de la SAU de 17% en 50 ans. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette situation dont l'artificialisation des sols, la diminution du nombre d'exploitation, l'évolution des pratiques d'entretien et de gestion des vergers par des particuliers...

L'objectif du Bassin de Pompey est d'encourager une agriculture durable qui préserve les sols et valorise les ressources du territoire, en outillant les acteurs de la filière, en prenant en compte leur spécificités et en orientant le consommateur vers des producteurs vertueux et locaux. La création d'un chantier de maraichage certifié en agriculture biologique, alimentant notre cuisine centrale, est l'illustration de l'engagement du Bassin de Pompey dans la valorisation de notre patrimoine local.

Composé pour moitié de forêt, le Bassin de Pompey a un lien fort avec le secteur sylvicole qui connait aujourd'hui de nombreuses difficultés face aux évènements climatiques et sanitaires alors que le rôle de la foret (support de biodiversité, séquestration carbone, espace de loisir...) est essentiel. Aussi il est important de soutenir cette activité économique tout en travaillant à son adaptation face au changement climatique et en maintenant l'ensemble des services rendus.

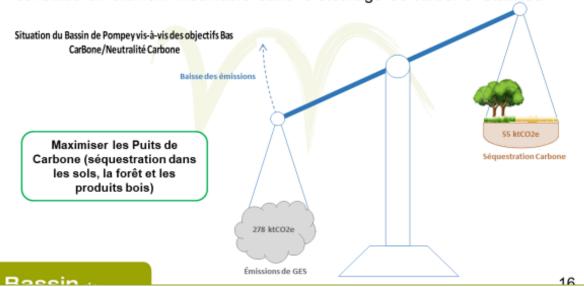
Le développement de la séquestration carbone dans les espaces agricoles et forestiers devra être travaillé avec l'ensemble des acteurs du territoire.

OBJECTIFS

- Développer des pratiques agricoles en faveur du stockage du carbone et de la lutte contre l'érosion des sols (agroforesterie, plantations, d'arbres et de haies...)
- Accompagner le développement des circuits courts et des filières alimentaires locales
- Sensibiliser les habitant au mieux/bien manger
- Améliorer la qualité de l'eau sur le territoire
- Séquestration carbone : augmenter le puit carbone et viser la neutralité carbone

Séquestration carbone = capacité d'absorption et de stockage de gaz à effet de serre des écosystèmes (sols et forêts) → objectif neutralité carbone.

L'omniprésence du massif forestier, soit 52% de la superficie du territoire, constitue un élément indéniable dans le stockage de carbone: stabiliser



Economie:

- L'action consistera à construire les différentes composantes d'une politique communautaire en faveur des agriculteurs du territoire, pour affirmer le rôle-clé de l'alimentation et promouvoir les circuits alimentaires de proximité.
- Favoriser et accompagner l'implantation d'exploitation en agriculture biologique ou raisonnée et les aider à la promotion de leurs produits
- Travailler avec les communes sur l'organisation de marchés de producteurs
- Accompagner le développement de notre plateforme de maraichage

Bien manger:

- Animation du PROJET EDUCATIF TERRITORIAL : « EDUCATION à la NUTRITION ET AU BIEN MANGER » (cf. Ci-après)

Description des actions

Animation du PAT:

 Suivre et participer à l'élaboration du PAT : Orientations stratégiques du PAT :

Un volet économique :

- Améliorer la chaîne logistique d'approvisionnement et de commercialisation des produits locaux
- Mettre en réseau les acteurs : agriculteurs, artisans, restaurateurs, restauration collective
- Structurer les filières de production et de transformation déficitaires / manquantes

Un volet social/santé:

- Intégrer le PAT dans les Contrats locaux de santé existants ou en projet
- Former et sensibiliser les professionnels (au contact des jeunes, des publics en difficulté...)

	 Faire connaître et partager les expériences facilitant l'accès à l'alimentation de proximité, saine, de qualité
	Un volet environnemental :
	Préserver et remobiliser les terres agricoles
	 Accompagner l'évolution des pratiques en faveur d'une agriculture respectueuse
	de l'environnement
	Lutter contre le gaspillage alimentaire
	- Affirmer le PAT comme partie prenante du Développement économique du territoire
	Environnement :
	 Groupe de travail autour des enjeux climat et la contribution de l'agriculture (partage des enjeux autour du PCAET, table ronde avec agriculteurs, acteurs de l'eau, collectivités / associations) Promouvoir les énergies renouvelables (photovoltaïque (autoconsommation), méthanisation,) dans les exploitations agricoles Diffuser et relayer les expérimentations de l'ONF et de la chambre d'agriculture Séquestration carbone : Favoriser la production de produits bois, favoriser les couverts végétaux
	- Limitation des Emissions indirects des GES
Cibles	- Amélioration de la qualité de l'air
	- Amélioration de la qualité de la ressource en eau.
Documents de référence	PAT Sud 54, SCOT Sud 54, Plui HD du Bassin de Pompey

MISE EN ŒUVRE		
Moyens techniques	 S'appuyer sur le développement de la Cuisine centrale et l'augmentation de la consommation de produits bio-locaux (5 Personnes en insertion pou la légumerie) Participation au PAT 54 	
	 Développement du maraichage (10 Personnes en insertion) 	
Moyens financiers	 Augmentation du poids budgétaires pour la consommation de produits biologiques locaux produit par la cuisine centrale 	
Calendrier prévisionnel, périodicité, état d'avancement	Augmentation à prévoir dès 2022 Maraichage développé depuis 2018 et à professionnaliser	

	SUIVI
Indicateurs (de suivi et d'évaluation)	 Suivi des tonnages de légume produits localement Suivi budgétaire de la part dédié à l'acquisition de produits biologiques locaux. Partenariat à développer avec la Chambre
indicateurs (de suivi et d'évaluation)	D'agriculture.

Évaluation Environnementale Stratégique,

Air/eau/paysage/biodiversité/santé/bruit

Impacts environnementaux	 -	0	+	++
AIR				
Conso° Energétique				
EAU				
BRUITS				
PAYSAGES				
BIODIVERSITE				
SANTE				

La Communauté de Communes du Bassin de POMPEY PORTEUSE d'un PROJET EDUCATIF TERRITORIAL : « EDUCATION à la NUTRITION ET AU BIEN MANGER »

La Direction « Cohésion sociale et développement solidaire » de la communauté de communes a pris en charge en 2017 la compétence du temps méridien des écoles maternelles et élémentaires des 13 communes.

Une cuisine centrale intercommunale de 1000 m2 a été construite. En 2019, 447 000 repas y ont été produits.

251 animateurs et agents de restauration assurent la prise en charge des enfants et le service des repas sur 23 sites de restauration scolaire. Il y a 17 agents à la Direction de la Restauration (Cuisine centrale).

Depuis, 2400 repas sont produits quotidiennement à destination :

- De tous les sites de restauration scolaire de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey (23 sites),
- Des foyers de personnes âgées de POMPEY et CHAMPIGNEULLES,
- De personnes âgées à domicile sur FROUARD et POMPEY,
- Des structures d'accueil petite enfance intercommunales,
- Des associations Familles Rurales Millery/Autreville et Ligue de l'Enseignement à Custines organisatrices de l'encadrement des enfants sur le temps méridien,
- De diverses associations d'activités de loisirs sportifs ou en direction de séniors,
- Du Restaurant Inter-Entreprises du PARC.

La cuisine centrale livre en liaison froide et en liaison chaude.

La responsabilité de la production des repas en direct et la gestion du temps méridien sur chacune des 13 communes du Bassin de Pompey entrent dans le cadre d'un ambitieux projet éducatif territorial du temps méridien : « Education à la nutrition et au bien manger ».

Ce projet intègre un volet de sensibilisation et de lutte contre les pertes et les gaspillages alimentaires.

Les actions de lutte contre les gaspillages alimentaires conduites sur le bassin :

- Réalisation d'un audit sur le gaspillage alimentaire de la production à la consommation avec un plan de 28 actions (distribution de fromages à la coupe, achat de fruits mûrs, ajuster les grammages suivant l'âge des enfants, ...)
- Introduction de clauses environnementales dans les critères des marchés publics (par exemple : limitation des emballages dans le cahier des charges des filières d'approvisionnement local et de proximité, recyclage des emballages).

- Marché filières courtes pour la cuisine centrale (en 2020 cela représente 33% des achats de denrées sur un budget de 855 000 euros, sur 2021 nous en sommes à 46%)
- **Gestion centralisée en ligne des commandes** de repas des écoles élémentaires des 13 communes depuis 2017
- Tri et collecte des bio-déchets sur les 23 sites scolaires avec mise en place de pesées régulières des restes alimentaires afin de pouvoir mener des actions de diminution des restes alimentaires et de sensibiliser les convives
- Acquisition de matériel anti-gaspi (financée en partie par l'ADEME) (coupe-pommes, assiettes
 et couverts adaptés aux enfants, ramequins pour le yaourt qui est acheté localement en
 seaux,...)
- Mise en place de commissions menu pour l'ensemble du public (personnes âgées, scolaires, petite enfance)
- Réduction de la part de protéines animales au profit des protéines végétales (participation à l'action 1 2 3 léguminez avec le lycée de PIXERICOURT, Proposition d'un repas végétarien par semaine)

• Actions éducatives :

- Interventions auprès des enfants et des encadrants du temps méridien et périscolaire pour les sensibiliser au gaspillage alimentaire (actions menées par le CPIE depuis 2018. 44 animateurs de 11 communes ont été formés),
- Sensibilisation des assistantes maternelles du RAM sur le gaspillage alimentaire (repères nutritionnels, ateliers de cuisine des restes),
- Animations menées à l'atelier pédagogique de la cuisine centrale (en 2019, 19 ateliers ont eu lieu à l'espace pédagogique de la Cuisine Centrale : 72 enfants et 12 adultes des écoles de POMPEY, BOUXIERES et CUSTINES; 10 assistantes maternelles et 24 enfants; 10 adultes de la MJC de POMPEY sur 10 jours. La cuisine centrale a participé à l'organisation de petits déjeuners auxquels ont participé 109 adultes et 181 enfants de 3 écoles de Pompey et de Champigneulles.)
- Organisation d'une semaine du goût (en 2019, 1721 enfants ont participé sur les 21 sites scolaires)
- Distribution d'un calendrier des légumes de saison (créé par le Maraîchage et la Communication)
- Organisation d'une journée portes ouvertes à la Cuisine centrale et de visites du site
- o **Acquisition de jeux éducatifs** autour de l'alimentation
- o Formation au portionnage des agents de restauration

Fiche 14

Axe 5 : Préserver et améliorer la qualité de l'air: la santé et le bien être avant tout

Sensibiliser sur les enjeux de la qualité de l'air

Porteur de l'action	Bassin de Pompey
Partenaires	Atmo Grand Est, Comité Locale de l'Air (Plan de Prévention de l'Atmosphère de l'agglomération Nancéenne), transporteurs, Chambre d'agriculture, Métropole du Grand Nancy, APPA
Pilotage de l'action	Bassin de Pompey
Supports d'application (CIT'ERGIE, agenda 21, etc)	Cit'ergie – PPA Agglomération Nancéienne

ENJEUX ET CONTEXTE

3^{ème} Cause de Mortalité en France avec près de 48000 décès par an, la qualité de l'Air est un enjeu environnemental et de santé publique à intégrer dans les politiques publiques territoriales On estime par ailleurs que 24 % des maladies dans le monde et 23 % du nombre total de décès sont attribuables à des facteurs environnementaux dont la qualité de l'air fait partie.

D'après l'OMS, la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures. Le maintien d'un cadre de vie de qualité contribuera donc à maitriser et à préserver une qualité de l'air qui soit de qualité. Les événements ponctuels de pollutions liées notamment au transport routier et aux pratiques agricoles devront par ailleurs trouver une réponse dans les pratiques individuelles à travailler avec les territoires voisins.

Le Bassin de Pompey est concerné par cette exposition aux po<mark>llu</mark>ant atmosphérique et principalement aux enjeux liés aux émission d'ozone ou de particules fines. (1% de la population concerné par des dépassement de seuil en 2019 à l'ozone, et 86% pour les particules fines).

OBJECTIFS

Les objectifs minimaux à atteindre sont ceux fixés par le SRADDET de la Région Grand Est à savoir à minima le **respect des seuils sur l'ensemble des polluant atmosphériques fixés par l'OMS** et non par la réglementation française.

Description des actions	 Relayer les informations sur la qualité de l'air sur notre site internet : indicateur journalier de la qualité de l'air
-------------------------	---

INDICE DE LA QUALITÉ DE L'AIR		
	(4)	EXTRÊMEMENT MAUVAIS
	(2)	TRÈS MAUVAIS
	(8)	MAUVAIS
	(3)	DÉGRADÉ
	⊕	MOYEN
	€	BON
	Δ	ÉVÈNEMENT
		INDISPONIBLE

L'indice ATMO agit comme un thermomètre, avec une graduation spécifique : il donne une représentation différente de la qualité de l'air. La prise en compte des particules fines PM2,5 et les seuils permettent de mieux décrire la qualité de l'air. Néanmoins, l'indice ATMO ne prend en compte les polluants individuellement et ne tient pas compte des effets cocktails de plusieurs polluants. Il s'agit d'une représentation simplifiée de la qualité de l'air. Il se fonde sur des prévisions journalières et comporte une marge d'incertitude, à l'image des bulletins météorologiques.

- Informer les personnes les plus vulnérables en cas d'épisodes de pollution (jeunes enfants, personnes âgées, etc.)
- Réaliser des actions de sensibilisation sur la qualité de l'air intérieur (exemple : Ma maison change d'air,...) et « Mieux agir et se protéger »
- Sensibilisation aux enjeux des pollens. (Outil Pollin'air)
- Mobilisation d'Atmo Grand Est sur des actions de sensibilisations et de surveillance de la qualité de l'air.
- Relayer les actions de la Métropole du Grand Nancy (PPa)
- Sensibilisation du public scolaire

Cibles	- Habitants et usagers du territoire

Documents de reference	-	PPA - SKADDET	

MISE EN ŒUVRE				
Moyens techniques	 En lien avec les actions relatives à l'habitat, aux mobilités, aux entreprises. 			
Moyens financiers	 En lien avec les actions relatives à l'habitat, aux mobilités, aux entreprises. Budget « communication » cf. fiche 3 			

SUIVI		
Indicateurs (de suivi et d'évaluation)	Nombre de communication/animations	

Évaluation Environnementale Stratégique Air/eau/paysage/biodiversité/santé/bruit

Impacts environnementaux	 -	0	+	++
AIR				
Conso° Energétique				
EAU				
BRUITS				
PAYSAGES				
BIODIVERSITE				
SANTE				

Fiche 15

Axe 5 : Préserver et améliorer la qualité de l'air: la santé et le bien être avant tout

Mise en place d'actions partenariales permettant de lutter contre la pollution atmosphérique et adapter les comportements

orteur de l'action Bassin de Pompey				
Partenaires	Atmo Grand Est, Comité Locale de l'Air (Plan de Prévention de l'Atmosphère de l'agglomération Nancéenne), transporteurs, Chambre d'agriculture, int'air agir			
Pilotage de l'action	Bassin de Pompey			
Supports d'application (CIT'ERGIE, agenda 21, etc)	Cit'ergie – PPA Agglomération Nancéienne			

ENJEUX ET CONTEXTE

L'air est plus ou moins contaminé par des polluants gazeux, liquides ou solides d'origine naturelle (émissions par la végétation, les océans, les volcans...) ou produits par les activités humaines (cheminées d'usines, pots d'échappements...). Finalement, la qualité de l'air résulte d'un équilibre complexe entre les apports de polluants et les phénomènes de dispersion et de transformation dans l'environnement.

En France, malgré une tendance à l'amélioration de la qualité de l'air au cours des vingt dernières années, les valeurs limites ne sont toujours pas respectées dans plusieurs zones. La qualité de l'air représente aujourd'hui le premier sujet de préoccupation environnementale des Français.

Les enjeux sanitaires liés à la qualité de l'air sont peu dissociables des enjeux énergétiques et climatiques, mais aussi des politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de mobilité, etc. La problématique de la qualité de l'air nécessite en cela une mobilisation de tous les ministères concernés et, au niveau territorial, des actions intégrées.

Une approche transversale est donc à renforcer pour que les po<mark>litiq</mark>ues d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de déplacements, etc. tiennent compte de façon conjointe des enjeux liés à l'air, au climat et à l'énergie.

La plupart des activités émettrices de pollution sont associées à une consommation d'énergie. Amélioration de la qualité de l'air et adaptation au changement climatique par la transition énergétique sont ainsi étroitement liés. Mises en synergie, les actions qui visent à réduire les émissions de gaz à effet de serre (déplacements motorisés, secteurs résidentiel, tertiaire, industriel et agricole) ont généralement un effet positif sur les émissions de polluants atmosphériques locaux. Il convient ainsi de privilégier les actions ayant des co-bénéfices sur la santé et le climat.

Inversement, de nombreux polluants réglementés au titre de l'air ambiant sont des gaz à effet de serre, forceurs climatiques à court terme. Ces polluants de l'air, dangereux pour la santé, appellent des actions rapides et localisées, particulièrement dans les villes, lieux d'exposition les plus touchés.

La qualité de l'air à l'intérieur des locaux constitue un véritable enjeu de santé publique, au regard du temps passé en espace clos (entre 70 et 90% en moyenne), du spectre des polluants potentiellement inhalés et du nombre d'individus concernés. Depuis une dizaine d'années, une forte mobilisation des pouvoirs publics est en marche en France afin de répondre à cette préoccupation sanitaire

OBJECTIFS

Développer des partenariats pour avoir un impact plus fort sur l'amélioration de la qualité de l'air

- Développer les actions d'amélioration de la qualité de l'air et d'accompagnement lors des pics de pollution en lien avec les démarches engagées par l'agglomération de Nancy : être acteur du PPA
- Promouvoir les transports en commun
- Développement des alternatives à la voiture
- Travailler aux réflexions relatives à la création de zones à faibles émissions.

EN COURS

	 Mise en place de la gratuité des transports en commun sur le réseau du Bassin de Pompey au 2^e jour d'une alerte pollution Développement des actions d'amélioration de la qualité de l'air et d'accompagnement lors des pics de pollution en lien avec les démarches engagées par l'agglomération de Nancy : être acteur du PPA Promotion des transports en commun Favoriser la végétalisation des villes ou les espaces de rafraîchissement urbain pour améliorer le confort urbain et permettre un meilleur renouvellement de l'air en agglomération.
	EN PROJET
	- Participation aux réflexions métropolitaines sur la gestion des pics de pollution
Description des actions	 Participation à la mise en place de Zones à Faibles Emissions dès 2021 en lien avec la Métropole du grand Nancy Formations à l'éco-conduite
	 Informer, conseiller et accompagner sur les nouvelles mobilités (Electrique, GNV, Hydrogène,)
	- Création d'une station multi-énergie et renouvellement de la flotte de bus du Bassin de Pompey avec des véhicules GNV et l'utilisation de bio-GNV
	 Déploiement les bornes de recharge pour les véhicules électriques à partir d'un schéma directeur en lien avec une étude du PETR
	 Etudier le lien possible avec IntAir'Agir, un dispositif d'accompagnement des autorités publiques locales sanitaires,
	environnementales et sociales pour la gestion des plaintes et situations imprévues de pollution de l'air à l'intérieur des
	logements. - Intégrer un volet santé environnementale dans le Contrat Local de Santé élaboré à l'échelle du Petr
Cibles	Habitant et usagers du territoire
Documents de référence	PPA - SRADDET

MISE EN ŒUVRE					
Moyens techniques	 En lien avec les actions relatives à l'habitat, aux mobilités, aux entreprises. 				
Moyens financiers	 En lien avec les actions relatives à l'habitat, aux mobilités, aux entreprises. 				

Calendrier prévisionnel, périodicité, état d'avancement

SUIVI						
Méthodologie (méthode et périodicité des contrôles)						
Indicateurs (de suivi et d'évaluation)	-Suivi annuel des polluant atmosphérique Analyse cartographique via le SIG en mobilisant les do de l'observatoire régionale de la qualité de l'air.					données
	Impacts environnementaux		-	0	+	++
Évaluation Environnementale Stratégique	AIR					
	Conso° Energétique					
Air/eau/paysage/biodiversité/santé/bruit	EAU					
	BRUITS					
	PAYSAGES					
	BIODIVERSITE					
	SANTE					